CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2010





CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des droits de l'homme et de développement de la démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs :

éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2010 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros*. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 30 milliards d'euros de prêts.

* Le 4 février 2011, le Conseil de direction a approuvé la 6ème augmentation de capital de l'Institution, qui à terme pourrait faire passer le capital souscrit jusqu'à 5,5 milliards d'euros.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

GOUVERNANCE

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. La Présidence ad interim a été successivement assurée, en 2010, par Mme l'Ambassadeur Margaret HENNESSY, puis par M. l'Ambassadeur Joseph LICARI, à compter du 27 novembre 2010.

- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Rainer STECKHAN, réélu le 28 mars 2008.

- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 15 septembre 2005. Il est assisté par : M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu Vice-Gouverneur le 27 novembre 2009 et Vice-Gouverneur Délégué jusqu'au 31 octobre 2010, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu Vice-Gouverneur le 15 septembre 2005 et Vice-Gouverneur Délégué depuis le 1er novembre 2010, et M. Imre TARAFÁS, élu Vice-Gouverneur le 30 mars 2007.

- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Chiffres-clés

en millions d'euros	2010	2009	2008
Prêts décaissés dans l'année	1 782	1 806	1 505
Projets approuvés dans l'année	2 267	2 665	1 861
Engagements signés dans l'année	2 311	2 050	1 958
Encours de prêts	11 988	12 198	12 423
Fonds propres (après affectation du résultat)	4 987	4 887	4 718
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2 054	1 953	1 785
Total du bilan	24 721	22 731	21 403
Bénéfices	115,9	107,0	95,8
Compte Fiduciaire Sélectif			
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	104,4	99,4	93,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	34,5	28,7	26,4

2010



CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice 2010

États membres de la Banque (année d'adhésion)

Albanie	1999	Hongrie	1998	Pays-Bas	1978
Allemagne	1956	Irlande	2004	Pologne	1998
Belgique	1956	Islande	1956	Portugal	1976
Bosnie-Herzégovine	2003	Italie	1956	République slovaque	1998
Bulgarie	1994	"l'ex-République		République tchèque	1999
Chypre	1962	yougoslave de Macédoine"	1997	Roumanie	1996
Croatie	1997	Lettonie	1998	Saint-Marin	1989
Danemark	1978	Liechtenstein	1976	Saint-Siège	1973
Espagne	1978	Lituanie	1996	Serbie	2004
Estonie	1998	Luxembourg	1956	Slovénie	1994
Finlande	1991	Malte	1973	Suède	1977
France	1956	Moldova	1998	Suisse	1974
Géorgie	2007	Monténégro	2007	Turquie	1956
Grèce	1956	Norvège	1978		



SOMMAIRE

Composition des organes de la CEB 4
Organigramme 8
Revue stratégique 10

MESSAGE DU GOUVERNEUR 11

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2010 14
PROJETS ET PRÊTS 15
I. Faits marquants en 2010 15
II. Modalités d'intervention 16
1. Lignes d'action sectorielle 17
2. Modalités de financement et de suivi 17
III. Activités projets et prêts en 2010 19
1. Renforcement de l'intégration sociale 20
2. Gestion de l'environnement 27
3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale 31

ÉVALUATION EX POST 40

ACTIVITÉS FINANCIÈRES 41
I. Bilan économique en 2010 41
II. Portefeuilles obligataires 42
III. Produits dérivés 42
IV. Financement de l'activité en 2010 42
1. Opérations d'emprunt 42
2. Évolution de la dette 44
V. Résultat et bilan 44
1. Évolution du résultat 44
2. Évolution du bilan 45

CONTRÔLE ET GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 46
I. Une fonction structurée et dynamique 46
1. Des départements dédiés 46
2. Des instances décisionnaires 47
3. Des instances de contrôle 47
II. Situation au 31 décembre 2010 48
1. Risque de crédit 48
2. Risque de marché 50
3. Risque de liquidité 50
4. Risque opérationnel 50
III. Dispositif prudentiel 50

LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ 52

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 53

COMMUNICATION 54

ÉTATS FINANCIERS 57
États financiers 59
Notes annexes aux états financiers 65
Rapport de l'audit externe 104
Rapport du Comité de surveillance 106
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 107
Approbation des comptes par le Conseil de direction 107
Bilan après affectation du résultat 108

NOTES AU LECTEUR 3ème couverture

Composition des organes de la Banque au 31 décembre 2010*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Joseph LICARI *(Vice-Président, Président a.i.)* Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Président**	**Rainer STECKHAN** Ancien Directeur de la Banque mondiale
	Vice-Présidents	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga
Margarita GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**Nezir HALDEDA** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Hans-Dieter HEUMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Holger FABIG** Chef de Division, Banques Multilatérales de Développement, Ministère des Finances, Berlin
Jan DEVADDER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Alain COOLS** *(depuis le 3 février 2011)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Zdenko MARTINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Andrey TEHOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Jenya DINKOVA** Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Euripides EVRIVIADES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Anica DJAMIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Zdravko MARIĆ** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Zagreb
Karsten PETERSEN Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Copenhague	**Danemark**	**Thomas BØRNER** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.

Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement du Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI,** Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marta VILARDELL COMA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Carmen LAÍN** Sous-Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Économie et des Finances, Madrid
Sulev KANNIKE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Karen TIKENBERG** *(depuis le 21 février 2011)* Chargé d'Affaires *a.i.,* Représentation Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Irma ERTMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Laurent DOMINATI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Jean BOISSINOT** Chef du bureau, Affaires bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Zurab TCHIABERASHVILI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Mamuka JGENTI** *(depuis le 1er février 2011)* Ambassadeur, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**Dimitri GVINDADZE** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Athanasios DENDOULIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Paraskevi PROTOPAPPA** *(suppléante)*, Directrice, Département des Organisations Financières Internationales, Ministère de l'Économie et des Finances, Athènes
Judit JÓZSEF Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**László ÖRLŐS** Directeur Général Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Margaret HENNESSY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Niamh CAMPBELL** Directrice, Département des Finances, Dublin
Thórir IBSEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris **Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR** *(depuis le 9 mars 2011)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	**Islande**	**Jón Baldvin HANNIBALSSON** Ancien Ministre des Finances, des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, Reykjavik
Sergio BUSETTO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Bruno MANGIATORDI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Vladimir RISTOVSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga
Liechtenstein **Daniel OSPELT** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Gediminas ŠERKŠNYS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Rolandas KRIŠČIŪNAS** Sous-Secrétaire, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Arsène JACOBY** Conseiller de Direction 1ère Classe, Ministère des Finances, Luxembourg
Malte **Joseph LICARI** Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Tatiana PÂRVU Ambassadeur, Représentante Permanente de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	**Victor BODIU** Ministre d'État, Chişinău
Zoran JANKOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Ana VUKADINOVIĆ** *(depuis le 15 février 2011)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**Milorad KATNIĆ** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Podgorica **Nemanja PAVLIČIĆ** *(depuis le 21 janvier 2011)* Ministre Adjoint en charge du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Petter WILLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Carola BJØRKLUND** Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Ellen BERENDS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jan HEIDSMA** Conseiller auprès du Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Jacek GRABOWSKI Chargé d'Affaires *a.i.*, Représentation Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Urszula GACEK** *(depuis le 3 février 2011)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**Jacek DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Américo MADEIRA BÁRBARA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**Helder REIS** Directeur Général Adjoint du Cabinet de Planification Stratégique, Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances et de l'Administration Publique, Lisbonne
Emil KUCHÁR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**Vladimir TVAROŠKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**Petr PAVELEK** Directeur, Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague
Stelian STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**Bogdan Alexandru DRĂGOI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse	**Saint-Marin**	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
Mgr Aldo GIORDANO Envoyé Spécial du Saint-Siège, Observateur Permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	**Abbé Christian GOUYAUD** Attaché, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Dragana FILIPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Vice-Ministre, Département pour les Relations Financières Internationales, Ministère des Finances, Belgrade
Damjan BERGANT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Carl Henrik EHRENKRONA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Eva HAGHANIPOUR** Directrice, Département International, Ministère des Finances, Stockholm
Paul WIDMER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Raymund FURRER** Chef de Secteur, Coopération Multilatérale, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Evren DILEKLI** Directeur Général *a.i.*, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Apolonio RUIZ-LIGERO (Vice-Gouverneur Délégué)
Nunzio GUGLIELMINO
Imre TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Roumanie : Eden ALI, Vice-Président de la Chambre Roumaine des Auditeurs Financiers, Bucarest
Slovénie : Nataša PRAH, Directrice du Bureau de supervision du budget, Ljubljana
Turquie : Ali ACU, Contrôleur Principal du Trésor, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au premier plan, **Raphaël ALOMAR,** Gouverneur

Au deuxième rang, à gauche, **Apolonio RUIZ-LIGERO,** Vice-Gouverneur Délégué; *à droite,* **Nunzio GUGLIELMINO,** Vice-Gouverneur ; **Imre TARAFÁS,** Vice-Gouverneur

Au troisième rang, de gauche à droite, **Thierry POIREL,** Directeur Général des Prêts ; **Roberto CACCIOLA,** Directeur des Conseillers Techniques ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ,** Directeur Financier ; **Martin WEIGAND,** Directeur de la Gestion des Risques ; **Arnaud VIOLETTE,** Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle ; **Bernd FRIEDRICH,** Inspecteur Général ; **Luigi LA MARCA,** Directeur du Contrôle de la Conformité ; **Maria Lucia ORISTANIO,** Directrice des Ressources Humaines, **Rachel MEGHIR,** Directrice de l'Évaluation Ex Post ; **Richard VENEAU,** Directeur de l'Administration Générale ; **Michael ROESKAU,** Directeur Central des Affaires Juridiques et de la Prospective ; **Jan DE BEL,** *General Counsel*

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS
Thierry Poirel
Stephan Sellen, adj.

PRÉPARATION PROJETS
Théodore Ivanov

SUPPORT AUX OPÉRATIONS
Melanie Wieschollek-Lacroix

PROJETS
Cristian Tabacaru

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES
Roberto Cacciola

CONSEILLERS TECHNIQUES

ÉCONOMISTE DE PROJETS
Victor Agius

INFRASTRUCTURES ET PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES
Barış Trak

LOGEMENTS ET RÉNOVATION URBAINE
Dorota Blazejewicz

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE
Yaël Duthilleul

ENVIRONNEMENT
Sara de Pablos

SANTÉ ET ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
Karina Quintar Ferrer

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Anton Spierenburg

PASSATION DES MARCHÉS
Kitty Villani-Haman

DIRECTION FINANCIÈRE
Jacques Mirante-Péré

TRÉSORERIE
Michel Semertzidis

FINANCEMENT
Arturo Seco Presencio

ALM
Isabelle Damez

MIDDLE-OFFICE
Alain Sayagh

BACK-OFFICE
Ioannis Velvitsanos

RESPONSABLES DE PAYS

Sylvie Anagnostopoulos : Chypre, Croatie, Grèce, Malte

Valeriu Cosuleanu : "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Roumanie

Javier de la Peña Larrinaga : Espagne

Michael Lixenfeld : Bulgarie, Danemark, Irlande, Liechtenstein, Slovénie, Suisse

Rainer Lovato : Allemagne, Italie, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège

Makedonka Mateska : Moldova, Monténégro

Christophe Mróz : Pologne

Vitomir Raguz : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie

Eva Schwebel : Hongrie, République slovaque, République tchèque

Holger Seifert : Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas

Marja Seppälä : Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède

Elif Timur : Turquie

Arnaud de Verdière : Serbie

ORGANIGRAMME

GOUVERNEUR Raphaël ALOMAR

Nunzio GUGLIELMINO
VICE-GOUVERNEUR

Apolonio RUIZ-LIGERO
VICE-GOUVERNEUR DÉLÉGUÉ

Imre TARAFÁS
VICE-GOUVERNEUR

INSPECTION GÉNÉRALE
AUDIT INTERNE
Bernd Friedrich

CABINET DU GOUVERNEUR
Frédéric de Dinechin
Matthias Bauer, adj.

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ
Luigi La Marca

ÉVALUATION EX POST
Rachel Meghir

DIRECTION CENTRALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
Arnaud Violette

GESTION DES RISQUES
Martin Weigand
Rafael Ruisanchez

COMPTABILITÉ
José Limet

REPORTING FINANCIER
Michèle Meunier

INFORMATIQUE
Frédéric Lardinois

ORGANISATION
Ahmet Kizil

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Richard Veneau
Jérôme Halb, adj.

CONTRÔLE DE GESTION
Patrick Radhauer

RELATIONS INSTITUTIONNELLES
Luca Schio

COMMUNICATION ET DOCUMENTATION
Armelle de La Jugannière

SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX
Maurice Le Verche

MISSIONS

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA PROSPECTIVE
Michael Roeskau

AFFAIRES JURIDIQUES
Jan De Bel

AFFAIRES EUROPÉENNES
León Herrera

PROSPECTIVE
Sébastien Relland

SECRÉTARIAT DU FONDS FIDUCIAIRE DES DROITS DE L'HOMME (STRASBOURG)
Nicola Catalano

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Maria Lucia Oristanio

RECRUTEMENT ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

GESTION FINANCIÈRE ET SOCIALE DES AGENTS

COMITÉS

Comité d'Orientation et de Coordination
Comité de Direction Générale
Comité Financier
Comité de Financement
Comité de Projets et de Développement
Comité des Risques
Comité de Pilotage Budgétaire
Comité de Pilotage Informatique
Comité de Gestion Actif-Passif
Comité Organisation et Risques Opérationnels

Janvier 2011

Revue stratégique

Dans le cadre de la revue stratégique, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a continué à faire progresser au cours de l'année 2010 la réflexion approfondie relative à ses missions prioritaires et à son efficacité. Ce processus a été initié par les actionnaires lors de la Réunion Commune de la Banque à Prague en juin 2007 et mené depuis lors par le Management, en étroite association avec les membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction.

En mars 2008, le Conseil de direction a nommé un "Comité de personnes éminentes", conformément aux bonnes pratiques employées au cours d'exercices similaires dans d'autres organisations internationales. Ce Comité était composé de M. Enrique Iglesias, ancien Président de la Banque Interaméricaine de Développement et de M. Jón Sigurðsson, ancien Président de la Banque nordique d'investissement et d'un Conseiller spécial du Comité, M. Jacques de Larosière, ancien Directeur général du Fonds monétaire international et ancien Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. La mission du Comité a consisté à éclairer, avec recul et indépendance, les questions de mandat, de positionnement international et de gouvernance de la CEB.

Leur réflexion s'est traduite notamment par la publication du rapport du Comité des Personnes Éminentes en octobre 2008.

La revue stratégique a déjà abouti à la mise en œuvre de nombreuses mesures concrètes, parmi lesquelles on peut citer les plus significatives : l'augmentation substantielle du volume d'activité ; l'augmentation du nombre de projets en faveur des pays du groupe cible (60% des décaissements comme objectif du Plan de développement 2010-2014) ; la création d'un Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme ; et le renforcement de la coopération au niveau européen (Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, Facilité d'Investissement pour le Voisinage, initiative JESSICA), et international (élargissement du *Memorandum of Understanding* avec l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés à l'ensemble des pays d'opération de la CEB).

La revue stratégique a permis également l'introduction d'un dispositif de mesure de la performance, l'adoption d'une politique environnementale, le renforcement de la Direction des Conseillers Techniques et l'entrée en vigueur de nouveaux codes de conduite en janvier 2010.

L'exercice s'est conclu avec l'adoption, le 26 novembre 2010, à l'unanimité des membres du Conseil de direction, du projet de réforme de la gouvernance de la CEB.

La réforme du Statut de la CEB met notamment en place deux nouvelles mesures spécifiques en termes de gouvernance : d'une part, la suppression du Comité exécutif, d'autre part, la modification du mode de sélection et de nomination des Vice-Gouverneurs.

L'exercice de la revue stratégique, et les changements qu'il a entraînés, a donc contribué à mieux dessiner le visage de l'Institution et sa feuille de route sur la durée. Ces transformations, nécessaires pour la Banque, témoignent de son aptitude à évoluer et vont renforcer encore sa capacité à remplir positivement son rôle au service du développement et de la cohésion sociale en Europe.

Si les décisions prises par le Conseil de direction en matière de gouvernance représentent un pas significatif vers une plus grande efficacité, cette question retiendra encore l'attention de la Banque à l'avenir.

CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

MESSAGE DU GOUVERNEUR



L'année 2010 a confirmé les bons résultats de la CEB et sa capacité à atteindre les objectifs qui sont fixés par le Plan de développement 2010-2014. Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la Banque a continué à soutenir des projets au service de la solidarité européenne et conformes aux valeurs du Conseil de l'Europe.

Au cours de cette première année de mise en œuvre des orientations du Plan de développement 2010-2014, 31 projets totalisant € 2 267 millions ont été approuvés, dont 20 au bénéfice des pays du groupe cible. Le stock de projet a atteint un niveau historique de € 5,54 milliards, dont 66% en faveur des pays du groupe cible qui regroupe les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Fin 2010, l'encours de prêts s'est maintenu au niveau élevé de € 12 milliards.

Le renforcement de l'intégration sociale a constitué cette année encore la principale ligne d'action sectorielle, avec 50% des projets approuvés, en particulier par le développement de programmes de financement en faveur des petites et moyennes entreprises dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est mais aussi par un soutien actif au financement du logement pour les populations à bas revenus.

Par ailleurs, les secteurs de l'environnement et des infrastructures publiques à vocation sociale représentent chacun 25% de l'activité 2010. On retiendra en particulier, parmi les projets approuvés, le développement des opérations relatives aux infrastructures judiciaires et pénitentiaires tant en Serbie ou en Irlande que dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la participation de la CEB au programme ISMEP, en Turquie, visant à mieux préparer la ville d'Istanbul à se prémunir contre les risques sismiques ainsi que le soutien renouvelé de la CEB au programme *Acceder* visant, au travers de cycles de formation, à améliorer les opportunités d'emploi des Roms en Espagne.

Le bénéfice net, qui ressort à € 115,9 millions en 2010, est à son plus haut niveau depuis 15 ans et enregistre une hausse sensible (8,2%) par rapport à 2010. Les fonds propres, avant affectation du résultat, atteignent ainsi près de € 5 milliards. L'assise financière de la CEB repose également sur la qualité de ses contreparties, dont 82,3% étaient notées *investment grade* au 31 décembre 2010, contre 86% fin 2009. Le dispositif prudentiel de la Banque a été scrupuleusement respecté. On notera enfin que le total du bilan de la Banque a atteint € 24,7 milliards, en hausse de 8,8% par rapport à 2009.

La CEB a pleinement rempli son mandat au service de la cohésion sociale en 2010, en accord avec les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe.

En dépit de la crise, la CEB a atteint ses objectifs et a continué à redéployer son activité en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-est.

Sa contribution sociale est rendue possible grâce à…

…d'excellents résultats, avec un bénéfice record de € 116 millions,…

…sa solidité financière, traduite par sa notation AAA,…

La notation AAA, confirmée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, permet à la CEB de lever des fonds à des coûts très compétitifs sur les marchés financiers internationaux et donc d'offrir des prêts à ses pays membres à des conditions très favorables.

…l'excellente reconnaissance de sa signature sur les marchés financiers internationaux…

Sur les marchés financiers mondiaux, les titres de la CEB bénéficient d'une notoriété très large. Outre ses bassins traditionnels de financement, notamment les principaux pays asiatiques, l'Australie et la Nouvelle Zélande, la palette de ses investisseurs s'est encore élargie au Moyen-Orient, en Amérique latine, aux États-Unis et au Canada.

A cet égard, la CEB s'est dotée en 2010 d'une *shelf registration* enregistrée auprès de la SEC *(Securities and Exchange Commission)* des États-Unis, appelée couramment *Global Program,* qui lui a permis d'accroitre sa base d'investisseurs potentiels sur le marché américain pour ses émissions obligataires.

En 2010, les émissions de la Banque d'une durée supérieure à 1 an ont atteint € 3 milliards, conformément au programme d'émissions et les emprunts ont été libellés dans de nombreuses devises (EUR, AUD, USD, GBP).

La solidité de ses résultats démontre la bonne tenue financière de notre Institution, son dynamisme et la confiance qu'elle inspire sur les marchés. Ils sont d'abord le fruit de la mobilisation des équipes de la Banque au service du développement social et de leurs efforts constants visant à renforcer l'efficacité opérationnelle de la CEB.

…et un renforcement de la coopération et des synergies avec les autres acteurs du développement en Europe.

Par ailleurs le renforcement des synergies avec les autres acteurs du développement social en Europe et dans le monde a été poursuivi. En Europe, dans le cadre de l'Union européenne, on notera particulièrement la participation de la Banque au Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux, au Facilité d'Investissement pour le Voisinage et au mécanisme communautaire de développement urbain durable JESSICA. Cette participation permet de mieux coordonner l'aide apportée avec d'autres banques multilatérales européennes, dont la BEI et la BERD, et les agences bilatérales de développement. On retiendra également la signature d'un Memorandum of Understanding avec KfW Bankengruppe en octobre 2010. Enfin, la coopération avec les grandes agences spécialisées des Nations Unies (PNUD, HCR, UNICEF, etc.) ainsi que les relations avec les principales institutions financières internationales dans le monde ont été élargies et renforcées.

L'engagement de la CEB en faveur d'un développement social durable s'est intensifié…

La CEB et le Conseil de l'Europe poursuivent de manière continue la recherche d'une meilleure adéquation de leurs objectifs et de leurs actions. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, en adoptant la résolution 1937 (2010), basée sur le rapport intitulé "La stratégie, la gouvernance et le fonctionnement de la Banque de développement du Conseil de l'Europe", a souligné le potentiel de la Banque et son impact sur la cohésion socio-économique et la solidarité dans les sociétés européennes. La participation de la CEB à la Réunion de haut niveau du Conseil de l'Europe sur les Roms, organisée le 20 octobre 2010 à Strasbourg, en est l'une des nombreuses illustrations concrètes.

La publication en avril 2010 du deuxième Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise, est un engagement supplémentaire de la CEB en faveur d'un développement socialement durable. Il confirme qu'elle a poursuivi les efforts engagés pour assurer un fonctionnement plus efficace, plus transparent et plus responsable de ses opérations.

En outre, les Conseils ont approuvé une Politique environnementale qui sous-tend son engagement à mettre en œuvre des recommandations de gestion environnementale appropriées, et s'applique à l'ensemble de la Banque ainsi qu'aux projets qu'elle finance. Cette politique environnementale a conduit à actualiser la Politique d'Information Publique, qui s'articule autour de trois principes directeurs : transparence, responsabilité et équilibre.

…notamment avec l'adoption d'une nouvelle Politique environnementale.

La mise en œuvre de la revue stratégique s'est conclue le 26 novembre 2010 avec l'adoption du projet de réforme de la gouvernance. Les décisions prises par le Conseil de direction en la matière correspondent à des transformations nécessaires pour la CEB et témoignent de son aptitude à se réformer. Elles représentent un pas important, mais cette question retiendra encore l'attention de la Banque à l'avenir.

Alors qu'elle a poursuivi l'effort de modernisation de sa gouvernance…

L'année 2010 a confirmé les capacités de la CEB à atteindre ses objectifs prioritaires, désormais encadrés par le Plan de développement 2010-2014 et qui ont pour but principal de relever le défi social aggravé par la crise financière.

Le 4 février 2011, le Conseil de direction a approuvé la 6ème augmentation de capital de l'Institution, qui portera ses fonds propres de € 4,9 à € 6,8 milliards (soit une augmentation de 40%) lorsqu'elle aura été entièrement souscrite. Ce renforcement de la structure financière de la Banque illustre le soutien ainsi que la confiance de ses actionnaires et lui permettra de mobiliser rapidement des moyens d'action supplémentaires, notamment en faveur de ses membres les moins favorisés.

…la CEB a obtenu un renforcement de ses moyens sous forme d'une augmentation de capital qui portera ses fonds propres de € 4,9 à € 6,8 milliards.

La grave crise économique et financière ouverte depuis l'été 2007 a entraîné une dégradation de la situation en Europe et dans le reste du monde. Cette crise a pris des formes successives : aux ébranlements du système bancaire a succédé la crise des dettes souveraines. Cette situation conduit à une montée de la pauvreté et des inégalités en Europe. Dans ce contexte, les banques multilatérales de développement auront un rôle central à jouer pour faire face aux enjeux sociaux futurs ; les moyens renforcés dont dispose aujourd'hui la CEB la mettent en bonne position pour continuer à apporter, dans les années à venir, une contribution importante au développement de la cohésion sociale en Europe.

Forte du soutien de ses actionnaires, la Banque sera, à l'avenir, pleinement en mesure de jouer son rôle d'acteur du développement social en Europe.

Elle le fera dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe pour traduire mieux encore ses idéaux de valeurs démocratiques et de droits humains en termes de projets à haute valeur ajoutée sociale.

Paris, le 23 février 2011



Raphaël ALOMAR

Activités de la CEB en faveur des Roms

Les Roms[1] constituent l'un des groupes de population les plus anciens d'Europe. Suite aux élargissements de 2004 et 2007, environ 6 millions de Roms sont devenus citoyens de l'Union européenne[2]. Estimés à 10 millions dans les pays membres de la CEB, ils constituent plus de 8% de la population dans cinq d'entre eux : Bulgarie, "l'ex République yougoslave de Macédoine", République slovaque, Roumanie et Serbie.

Ces chiffres soulignent l'importance de cette communauté qui souffre - à des degrés divers selon le pays de résidence - d'exclusion, du chômage, de difficultés de scolarisation, d'accès aux soins et au logement. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de cette population marginalisée s'inscrit naturellement dans le mandat de la CEB, dont **le concours financier depuis plus de 10 ans** (en Europe du Sud-Est et en Espagne) se matérialise comme suit :

- **Cinq projets** dans les secteurs du logement et de la formation professionnelle, représentant un **total de prêts de € 25,9 millions**

- **Six dons** pour un **total de € 2,67 millions,** en relation avec des projets dans les domaines de l'éducation et de la formation, du logement et de l'aménagement local (eau potable, transports).

Une brochure "Activités de la CEB en faveur des Roms" est disponible sur le site web de la Banque.



En 2010, l'engagement de la CEB en faveur des Roms s'est traduit par l'approbation en juin d'un projet de € 8 millions au profit du **programme *Acceder* en Espagne,** par l'intermédiaire de *Caja Madrid*. Au vu des besoins de ce groupe de population vulnérable durement touché par la crise économique, la CEB a renouvelé son appui à cette initiative qu'elle avait déjà financée en 2001 par un prêt de € 4,2 millions. L'objectif d'*Acceder,* géré par la *Fundación Secretariado Gitano (FSG)*, organisation à but non lucratif, est de mettre en place des parcours personnalisés et des formations pour développer l'employabilité des Roms. Le programme fonctionne avec l'appui de médiateurs issus de cette communauté et grâce à des partenariats avec les administrations et les entreprises créatrices d'emplois locaux pour la population Rom[3].

En termes de résultats quantitatifs, le programme *Acceder* a fait la preuve de son efficacité et a dépassé les objectifs fixés. En effet, depuis 2000, près de 36 000 Roms ont bénéficié des possibilités offertes par *Acceder,* avec une proportion élevée de femmes (54%) et de jeunes, les moins de 30 ans représentant 52% des bénéficiaires. Ce programme n'est pas exclusivement réservé aux Roms ; d'autres personnes non Roms, menacées de marginalisation, en bénéficient également.

Conjointement au soutien financier qu'elle apporte à l'inclusion des Roms, la CEB est présente sur le **plan institutionnel.** En coopération avec le Conseil de l'Europe, elle assure un rôle d'observateur au sein du Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage. Elle participe à deux initiatives issues de la conférence organisée par la Banque mondiale à Budapest en juillet 2003 : la Décennie pour l'intégration des Roms 2005-2015 et le Fonds pour l'éducation des Roms. Outre sa collaboration avec la Commission européenne, la Banque entretient des relations bilatérales avec des ONG spécialisées, ainsi qu'avec les agences de l'ONU (HCR, PNUD et Unicef).

En 2010, la CEB a participé à deux événements européens majeurs :

- Le Deuxième Sommet européen sur les Roms à Cordoue les 8 et 9 avril

- La Réunion à haut niveau du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 20 octobre.

En accord avec sa mission sociale et en collaboration avec toutes les parties intéressées, la Banque continuera d'apporter son soutien aux initiatives en faveur des Roms. La CEB est prête, dans la mesure de ses possibilités, à financer des projets à haute valeur ajoutée, adaptés à ses outils fonctionnels.

[1] L'expression "Roms" désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme "Gypsies".

[2] Source : Le Conseil de l'Europe et les Roms : 40 ans d'action (J.P. Liégois).

[3] *Acceder* constitue une référence en matière d'intégration professionnelle des Roms et comme outil de lutte contre les préjugés. Ce programme a notamment été désigné comme modèle de bonnes pratiques et sa transposition aux pays d'Europe centrale et orientale a été recommandée par le rapport du Groupe de travail à haut niveau de la Commission européenne pour l'intégration sociale des minorités ethniques (2007).



Projets et prêts

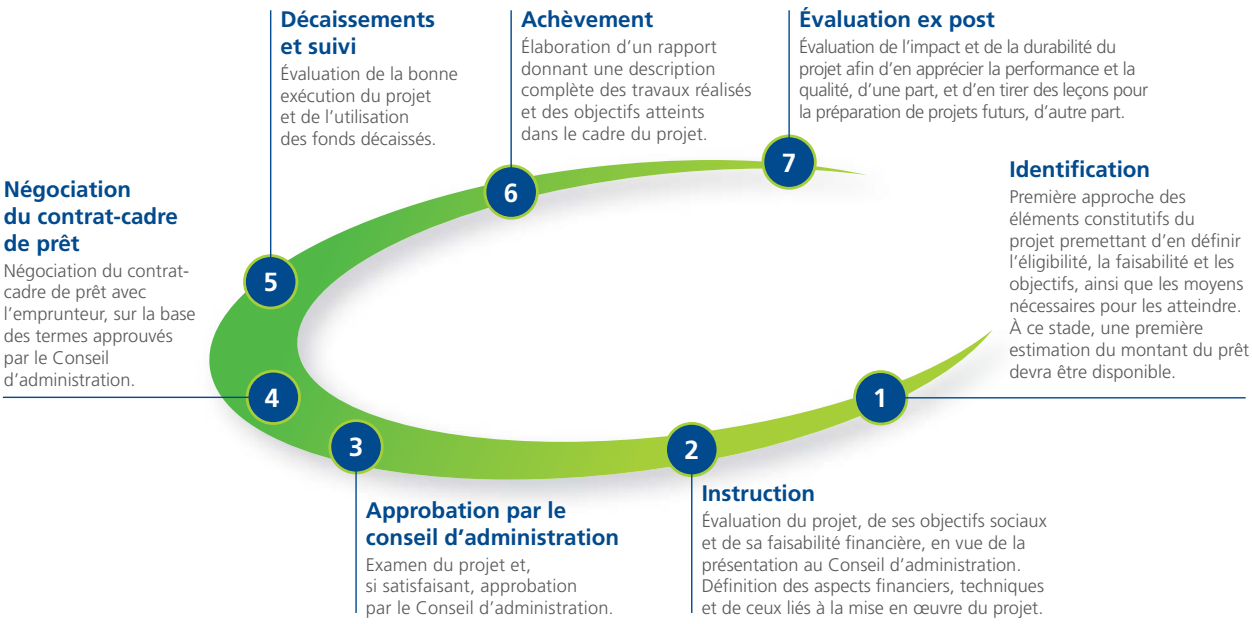
I - FAITS MARQUANTS EN 2010

En termes opérationnels, l'exercice 2010 s'est traduit notamment par ce qui suit :

- La Banque a poursuivi son action pour l'amélioration de la qualité de vie et de la cohésion sociale dans ses États membres. En dépit d'un environnement économique qui reste difficile, les **résultats de l'année ont été tout à fait conformes aux objectifs fixés dans le Plan de développement 2010-2014.** Les projets approuvés en 2010 totalisent € 2 267 millions et les décaissements s'élèvent à € 1 782 millions pour l'année.
- En 2010, la CEB a concentré son activité sur les lignes d'action sectorielle les plus à même d'apporter de la valeur ajoutée. La répartition sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés en 2010 montre un soutien continu pour **les approbations de projets** en faveur du **renforcement de l'intégration sociale** (€ 1 126 millions, soit 50% des projets approuvés pour l'année) dans les secteurs de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural, du logement pour personnes à bas revenus et de la création et le maintien d'emplois viables. De plus, la Banque a approuvé des projets de **soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale** dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, et des infrastructures des services publics administratifs et judiciaires, pour un montant total de € 572 millions, soit 25% du total des projets approuvés. L'année a été marquée en particulier par un volume important de projets approuvés pour des établissements pénitentiaires (€ 177 millions au total), en ligne avec le Plan d'action du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005) (voir encadré page 35). Quant à la **gestion de l'environnement,** les projets approuvés en 2010 dans cette ligne d'action sectorielle totalisent € 570 millions.



POLOGNE
Atelier de modélisme dans une école





Emprunter auprès de la CEB

La CEB peut octroyer des prêts au sein de ses 40 États membres afin de financer des projets qui permettront de promouvoir la cohésion sociale et le développement durable. Ils doivent répondre à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la Politique de prêt et de financement de projets, document* de référence précisant les modalités d'instruction, d'approbation, de financement et de suivi des projets de la Banque.

Les demandes de financement sont adaptées aux spécificités de chaque projet pour lequel un prêt est sollicité. Les emprunteurs potentiels** préparent leurs demandes de prêts en étroite relation avec les services de la Banque. Afin de déterminer l'éligibilité d'un emprunteur à un financement, la CEB effectue une évaluation systématique de la solvabilité et de la viabilité financière et technique du projet. Toutes les demandes de prêts sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées différentes selon la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et, le plus souvent, assortis d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

En 2009, dans le cadre de la révision de sa Politique de prêt et de financement de projets, la CEB a présenté "l'instrument de financement conditionnel" comme l'un des moyens de mieux s'adapter aux besoins de l'emprunteur. Il permet un suivi sur site moins fréquent pour les emprunteurs qui ont fait la preuve, dans leur collaboration antérieure avec la CEB, d'une mission clairement définie, de politiques et de procédures opérationnelles et financières solides et efficaces, et de la capacité à soumettre à la Banque des rapports ponctuels et exhaustifs sur les aspects essentiels de l'exécution du projet (financiers, matériels et sociaux).

* Disponible sur le site web de la CEB
** Gouvernements, collectivités locales, institutions financières ou toute personne morale agréée et garantie par un État membre.

- Un des éléments marquants de l'année 2010 est le **renforcement continu du partenariat de la Banque avec l'Union européenne** (UE). La recherche de synergies et la mise en commun de savoir-faire pour accroître l'efficacité du travail des acteurs du développement européen sous-tendent cette coopération. Le rôle actif de la CEB dans différents instruments de financement conjoints - dont le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF), la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV) et l'initiative JESSICA (voir encadré page 22) - lui permet de réaffirmer en permanence sa vocation sociale.
- Le Conseil d'administration **a adopté la Politique environnementale de la CEB** en septembre 2010. Elle s'appuie sur les conventions du Conseil de l'Europe et sur la Déclaration sur les PEE (Principes européens pour l'environnement), elle-même fondée sur la politique environnementale et les réglementations de l'UE. C'est maintenant un document de référence pour le personnel de la Banque, les emprunteurs et autres parties prenantes. Cette politique développe les principes de gestion environnementale décrits dans la Politique de prêt et de financement de projets et élargit leur champ d'action aux activités de la CEB dans son ensemble. Elle souligne la contribution de la Banque à la création de communautés durables et décrit les principes environnementaux et sociaux qui guident la conduite de ses activités liées aux projets.

II - MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

Ses modes opératoires se caractérisent par :

- un fonctionnement flexible, qui adapte l'approche structurée de la CEB en matière de financement de projets aux besoins spécifiques des emprunteurs et à la nature sociale des projets financés
- un effort constant pour améliorer la qualité des projets, aussi bien en amont, lors de la phase de préparation du projet, qu'en aval, lors de la mise en œuvre et du suivi
- l'accent mis sur la gestion financière prudente, les politiques de gestion des risques et l'étendue des dispositifs de contrôle interne et externe.



LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	- Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées - Logement pour les personnes à bas revenus - Création et maintien d'emplois viables - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	- Catastrophes naturelles ou écologiques - Protection de l'environnement - Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	- Santé - Éducation et formation professionnelle - Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

1. Lignes d'action sectorielle

Créée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe[1] afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe, pour mieux contribuer à **promouvoir la cohésion sociale.**

En conformité avec sa vocation sociale, la Banque structure ses activités projets-prêts autour de trois lignes d'action sectorielle :

- Renforcement de l'intégration sociale
- Gestion de l'environnement
- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

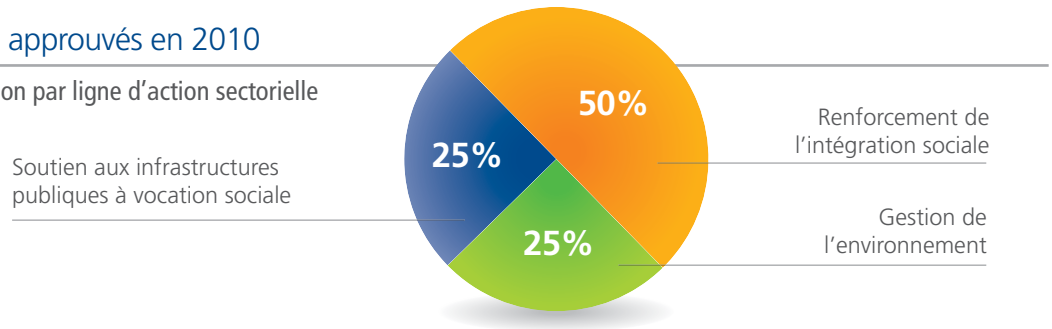
comme il est détaillé dans le tableau ci-dessus.

2. Modalités de financement et de suivi

La CEB intervient principalement sous forme de prêts qui permettent le financement partiel de projets économiquement et socialement viables. Elle peut également accorder des garanties ou agir à travers des comptes fiduciaires. La Banque offre prioritairement des prêts flexibles à long terme avec des taux d'intérêt favorables et, dans certains cas, des bonifications d'intérêts à ses États membres, leurs collectivités régionales ou locales, ou des institutions financières publiques ou privées (voir encadré page ci-contre). Par ailleurs, des ressources peuvent être accordées par le biais des comptes fiduciaires afin de financer l'assistance technique (voir encadré page 18). La Banque accorde également des dons, en particulier pour des aides d'urgence.

Projets approuvés en 2010

Répartition par ligne d'action sectorielle



[1] Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie



Les comptes fiduciaires gérés par la CEB

Les comptes fiduciaires, alimentés par des contributions volontaires des États membres, figurent parmi les moyens d'intervention dont dispose la Banque, conformément à l'article VII.3 de son Statut et sur autorisation du Conseil d'administration.

Ces instruments présentent des avantages tant pour les donateurs que pour la CEB. Ils permettent aux donateurs :

- de mettre l'accent sur les projets sociaux que leur pays souhaite soutenir, tout en créant un effet de levier grâce à la combinaison de leurs contributions avec des prêts d'une taille très supérieure
- d'établir un lien efficace avec le bénéficiaire final dans des délais raisonnables
- de s'appuyer sur les procédures de passation de marchés de la CEB, garantissant une allocation adéquate de leurs contributions.

Pour sa part la CEB, grâce à ces ressources supplémentaires peut :

- financer l'assistance technique nécessaire à la préparation et au pilotage de ses projets
- en renforcer la portée sociale grâce à des conditions de financement plus avantageuses
- démontrer sa spécificité sociale, unique au sein des institutions financières internationales.

Depuis 2001, la CEB gère les comptes fiduciaires suivants:

- **Le Compte Fiduciaire Finlandais :** la Finlande a été le premier État membre à confier à la Banque en 2001 la gestion d'un compte fiduciaire. Doté de € 168 000, il avait pour objectif de financer l'assistance technique liée à la préparation de projets dans les Pays Baltes. Ce compte a été clôturé en 2005 et son solde transféré au Fonds pour l'éducation des Roms.
- **Le Compte Fiduciaire Norvégien,** créé en 2003, à l'initiative des Autorités norvégiennes, afin de financer les besoins en assistance technique pour la mise en œuvre des réformes socio-économiques dans les Balkans occidentaux. Sa dotation initiale, de € 1 million, a été complétée par deux abondements supplémentaires de € 1 million chacun, en 2005 et 2007. A fin 2010, les dons approuvés s'élevaient à € 2,95 millions, dont € 2,57 millions décaissés. En 2010, € 349 200 ont été décaissés pour de l'assistance technique et des rapports de faisabilité concernant quatre projets : Hôpital de Tirana ; réhabilitation de routes rurales en Albanie ; logements collectifs pour personnes vulnérables en Bosnie-Herzégovine ; accès aux microcrédits dans les Balkans occidentaux. Au 31 décembre 2010, le solde disponible s'élève à € 278 859.
- **Le Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme,** créé en 2008 par la Norvège, le Conseil de l'Europe et la CEB afin de faciliter l'application des décisions du 3ème sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie (2005). Ce compte vise à contribuer à la consolidation de l'état de droit et à la protection des droits de l'homme, grâce au financement d'assistance technique.

 Le total des contributions s'élève à € 4,45 millions (Norvège, € 1,7 million ; Allemagne, € 1,6 million ; Pays-Bas, € 750 000 ; Finlande, € 200 000 et Suisse, € 200 000 en janvier 2011). Il a permis d'approuver € 3 millions de dons, décaissés à hauteur de € 2,5 millions. Un don de € 1,11 million a été approuvé en 2010 au profit du *HELP Programme* (formation de professionnels du droit) mis en œuvre en Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Moldova, Monténégro, Serbie et Ukraine. Après prise en compte de la contribution suisse reçue en janvier 2011, le solde disponible est de € 1,34 million.
- **Le Compte espagnol pour la cohésion sociale,** créé en 2009 à l'initiative commune de l'Espagne et de la CEB. Il est doté de € 2 millions et vise à financer de l'assistance technique liée à des projets de la Banque, principalement dans les pays du groupe cible. Au 31 décembre 2010, un montant de € 202 100 a été approuvé, dont € 41 045 ont déjà été décaissés pour des projets en Albanie (réforme du système éducatif), Géorgie (construction d'une prison aux normes européennes) et Moldova (approvisionnement en eau). Le solde disponible au 31 décembre 2010 s'élève à € 1,71 million.

En fin d'exercice, ces comptes font l'objet d'un audit par les auditeurs externes de la CEB, dans le cadre de l'audit annuel de ses états financiers.

*

La Banque dispose également du **Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)** qui permet d'accorder des bonifications de taux d'intérêts pour certains prêts à haute portée sociale ainsi que des dons à caractère exceptionnel. Il est alimenté essentiellement à partir des bénéfices annuels de la CEB. Depuis sa création en 1995, le CFS a permis de financer € 87,5 millions de bonifications d'intérêts et € 13,6 millions de dons.





"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"
Création d'emplois dans le secteur des PME

La CEB effectue une évaluation approfondie de la capacité d'endettement de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant. Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue les objectifs et le plan de financement du projet en analysant minutieusement son impact socio-économique, ses aspects techniques et ses coûts, la capacité institutionnelle à gérer le projet ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Suite à l'approbation du projet par le Conseil d'administration, un contrat-cadre de prêt est signé avec l'emprunteur. Accordant une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance et s'efforçant d'optimiser leur impact social, la CEB met l'accent sur l'assistance et le suivi tout au long du cycle du projet (voir schéma page 15), facteurs clés pour une mise en œuvre efficace des projets.

Compte tenu de la complexité croissante des projets financés, les équipes de la Banque sont de plus en plus engagées dans le processus de conception et de préparation des projets, afin d'en optimiser la qualité et la valeur ajoutée sociale. Dans le cadre d'un suivi régulier et de visites sur site, les services de la Banque vérifient, pendant la phase d'exécution du projet et l'avancement physique des travaux, le respect des coûts et des procédures de passation des marchés, ainsi que l'accomplissement des objectifs sociaux prévus. La CEB joue également un rôle pour résoudre les difficultés éventuelles dans la réalisation du projet.

Le projet terminé, un rapport final établi par l'emprunteur détaille l'utilisation des fonds et l'accomplissement des objectifs approuvés par le Conseil d'administration, et fournit des informations sur les résultats matériels et sociaux obtenus. Une évaluation indépendante des projets et des programmes achevés, effectuée par le Département de l'Évaluation Ex Post, permet à la CEB de mesurer leur impact socio-économique à moyen terme et d'améliorer la qualité des projets en cours et à venir, par effet d'apprentissage.

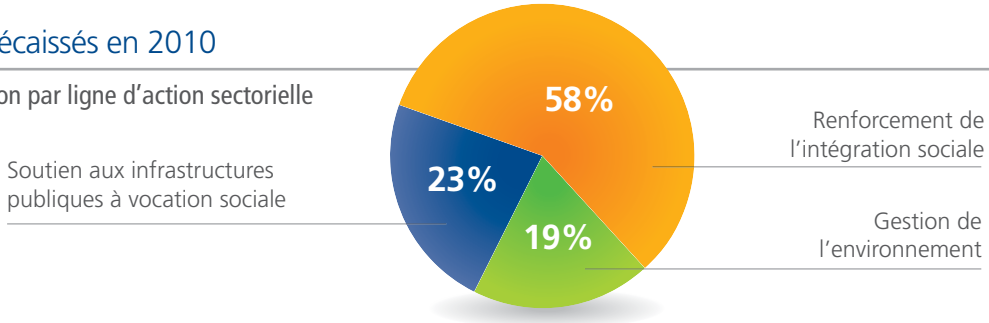
III - ACTIVITÉ PROJETS ET PRÊTS EN 2010

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration a approuvé **31 projets,** pour un montant total de **€ 2 267 millions.** 20 projets ont été approuvés en faveur des pays du groupe cible[2], pour un sous-total de € 1 259 millions, soit 56% du montant total approuvé dans l'année.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé **180 projets** représentant un montant cumulé de **€ 11 667 millions** (dont € 7 002 millions en faveur de pays du groupe cible), soit une moyenne annuelle d'approbation de € 2 333 millions sur la période 2006-2010. Les nouvelles opérations sont réparties entre **les trois lignes d'action sectorielle de la Banque** (voir graphique page 17).

Prêts décaissés en 2010

Répartition par ligne d'action sectorielle



[2] Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, et Turquie.



La répartition des approbations par pays et par secteur figure dans le tableau page 37.

Le total des nouveaux engagements de financement (c'est-à-dire les projets approuvés pour lesquels un contrat-cadre de prêt a été signé) au 31 décembre 2010 a été de **€ 2 311 millions,** dont 62% en faveur des pays du groupe cible.

A fin 2010, les décaissements s'élèvent à **€ 1 782 millions** (dont € 1 056 millions en faveur de pays du groupe cible, soit 59% des décaissements de l'année), répartis en 104 tranches de prêts et 76 projets.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a procédé au décaissement d'un montant cumulé de **€ 8 323 millions** (dont € 4 981 millions au bénéfice des pays du groupe cible), soit une moyenne annuelle de décaissement de € 1 665 millions entre 2006 et 2010.

Les décaissements sont répartis entre **les trois lignes d'action sectorielle de la Banque** (voir graphique page 19). Au 31 décembre 2010, l'encours de prêts s'élevait à **€ 11 988 millions,** réparti sur 33 pays.

Le détail des prêts décaissés par pays et par secteur figure dans le tableau page 39.

1. Renforcement de l'intégration sociale

Pour la CEB, contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifient, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, et de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 6 280 millions** en termes de **projets approuvés** (soit 54% du total approuvé depuis 2006). Pour la seule année 2010, le montant des approbations de projets a été de **€ 1 126 millions** (soit 50% du total des projets approuvés), dont € 606 millions en faveur des pays du groupe cible.

Parallèlement, sur la période 2006-2010, les **prêts décaissés** en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de **€ 4 751 millions,** soit près de 57% du total des décaissements réalisés depuis 2006. En 2010, la Banque a procédé au décaissement de **€ 1 024 millions** en faveur de l'intégration sociale, dont € 669 millions ou 65% de l'ensemble des projets dans cette ligne sectorielle, au bénéfice de pays du groupe cible.

Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est l'une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la rénovation de structures d'accueil (centres d'accueil, logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. Depuis 2006, la CEB a en effet approuvé un montant total de **€ 177 millions** pour de nouvelles opérations dans ce secteur et les décaissements réalisés en 2010 se sont élevés à **€ 15 millions.**

Dans ce domaine, la CEB peut également accorder des dons, réservés à "l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques" et limités à un plafond de € 250 000 par opération, dans le cadre d'un montant annuel global de € 500 000. Les dons, qui sont prélevés sur le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), sont accordés par l'intermédiaire d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales agréées, qui ont la responsabilité envers la Banque de les mettre en œuvre et de suivre l'utilisation des fonds.



BULGARIE
Création d'emplois dans le secteur des PME



En 2010, sur proposition du Gouverneur, le Conseil d'administration a approuvé exceptionnellement un don, d'un montant de € 100 000, pour les enfants victimes du tremblement de terre de Haïti, en janvier 2010. Il a été convenu que ce don, versé à l'Unicef, serait affecté aux opérations d'aide d'urgence pour l'éducation, un des principaux secteurs d'intervention de la Banque ; il contribuera ainsi à faciliter la reprise des activités scolaires.

Logement pour les personnes à bas revenus

La mise à disposition de logements décents et abordables est un moyen efficace de soutenir la mission de la Banque : renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Les projets financés par la CEB dans ce secteur portent sur la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation pour des personnes à bas revenu. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures associées.

Plus largement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine et dans le programme de "communautés durables" par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique. À cet égard, la CEB finance des programmes de rénovation urbaine conçus pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en milieu urbain.

La coopération avec d'autres institutions européennes, en particulier avec l'Union européenne, a pris de l'importance dans ce domaine car elle favorise l'efficacité, les complémentarités et le partage d'expérience. Dans cet esprit, l'accord tripartite que la CEB a signé en 2006 avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) définit un cadre de coopération pour la mise en œuvre de la politique intégrée en matière de développement urbain conduite par l'UE sur la période 2007-2013 et pour la mise en œuvre de l'initiative JESSICA. La question du logement se positionne ainsi au cœur même des politiques européennes de revitalisation urbaine (voir encadré page 22).

Entre 2006 et 2010, la CEB est intervenue dans le secteur du logement pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de **€ 1 800 millions,** soit 15% du total des approbations pour la période 2006-2010. Pour la seule année 2010, la CEB a approuvé un montant total de **€ 342 millions** dans ce secteur (soit 15% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements se sont élevés à près de **€ 255 millions,** soit 14% du total des décaissements de l'année.



HONGRIE
Amélioration de l'efficacité énergétique dans des logements

Parmi les opérations approuvées en 2010, un programme de € 125 millions en **Belgique** avec la Société Wallonne du Logement permettra de financer des investissements pour l'efficacité énergétique de logements sociaux, en particulier grâce aux améliorations apportées aux systèmes de chauffage et de ventilation, à la production d'eau chaude et à l'isolation. L'objectif du projet est de réduire sensiblement les charges payées par les locataires de logements sociaux et de maîtriser durablement les factures d'énergie dans les logements sociaux.

Toujours en Belgique, la Banque a approuvé un programme avec la Société flamande du logement social VMSW *(Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen)* pour un montant de € 150 millions. Le projet, dans le cadre du programme de prêts immobiliers multi-annuels de la VMSW, sera composé de prêts immobiliers pour des ménages à faibles revenus ne possédant pas d'autres biens pour l'achat ou la construction de nouveaux logements à haute performance énergétique ou pour l'acquisition de logements de plus de 30 ans afin d'améliorer leur performance énergétique. Le projet vise à soutenir la politique de réduction des dépenses de consommation d'énergie des autorités et à favoriser la cohésion sociale.



L'engagement de la CEB en faveur du développement urbain durable : l'initiative JESSICA

Lancée en 2006, l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas,* Soutien européen conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) a pour but de promouvoir l'utilisation des ressources renouvelables mises à la disposition des États membres de l'Union européenne (UE) au titre des fonds structurels, dans le secteur du développement urbain.

Conçue pour faciliter l'utilisation d'instruments d'ingénierie financière au service du financement de projets urbains de rénovation et de réhabilitation dans le cadre de la politique européenne de coopération, JESSICA est appelée à exercer un effet de levier sur les contributions des fonds structurels de l'UE au financement, et à stimuler les investissements du secteur privé dans des projets de développement urbain intégré.

Grâce à la participation des institutions financières internationales (IFI) et du secteur privé, qui contribuent à la fois par leur financement et leur expertise du secteur, l'initiative JESSICA devrait atténuer certains des risques associés aux projets complexes de développement urbain. La CEB participe à l'instrument JESSICA en vertu d'un protocole d'accord signé en mai 2006 avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ; l'objectif de cet accord est de faciliter une approche coordonnée en matière de développement urbain. Depuis avril 2008, la CEB concourt à la *task force* JESSICA, dont le siège social est à la BEI à Luxembourg, en mettant à sa disposition un membre du personnel à temps plein.

En tant que membre à part entière, la CEB a organisé la 7ème réunion du comité de pilotage de JESSICA à Paris, en novembre 2010. La CEB a également participé, en collaboration avec la Commission européenne et la BEI, au lancement de la plate-forme-réseau JESSICA, outil qui promeut l'échange des meilleures pratiques sur cet instrument entre toutes les parties prenantes. En particulier, la coopération accrue entre les autorités locales et régionales et les banques de développement nationales et autres institutions bancaires publiques devrait renforcer les objectifs de la stratégie Europe 2020, en se rapprochant davantage au niveau local des bénéficiaires finaux et ce, dans le contexte actuel de raréfaction des ressources budgétaires publiques.

A l'ordre du jour du développement urbain, le renforcement prévu des investissements axés sur l'énergie souligne la pertinence de projets tels que le programme du Fonds de garantie des crédits et des exportations (KredEx) en Estonie, approuvé par le Conseil d'administration en 2008. Ce programme constitue une référence pour de futures actions dans le cadre de JESSICA. Financé à hauteur de € 35 millions par la CEB, il soutient des investissements en faveur de l'efficacité énergétique dans des immeubles d'habitation en Estonie, entrepris par des associations de logement, des coopératives d'habitation ou des groupements de propriétaires d'appartements. Par l'intermédiaire d'une sélection de banques commerciales estoniennes, KredEx rétrocède aux bénéficiaires finaux les fonds de la CEB, ainsi que ceux provenant des fonds structurels de l'UE : KredEx agit ainsi comme emprunteur et gestionnaire de fonds de la CEB qui a décaissé € 5 millions au titre de ce programme en 2010.

Au **Monténégro,** la Banque a approuvé une opération de € 25 millions avec le Gouvernement, pour cofinancer un programme de prêts immobiliers subventionnés permettant à environ 1 000 ménages éligibles d'accéder à la propriété. La mise en œuvre de ce projet répondra au besoin urgent en logements à prix raisonnable, et contribuera à atténuer les effets de la crise récente dans le secteur du bâtiment (voir encadré page ci-contre).

En **Serbie,** la CEB a approuvé un projet de € 10 millions avec le Gouvernement, qui permettra de financer partiellement des logements locatifs destinés à de jeunes chercheurs. Les projets d'investissement éligibles concernent la construction de plus de 130 logements en location à Belgrade. Dans le cadre de ce projet, priorité sera donnée aux jeunes chercheurs afin d'améliorer leur qualité de vie et d'éviter la migration économique (voir encadré page 33).

En Serbie également, la Banque a approuvé un projet de € 32 millions avec le Gouvernement. Première initiative prise dans le cadre de la nouvelle loi sur le logement social, ce projet appuiera les autorités dans leurs efforts pour améliorer la qualité de vie des populations ciblées. Il facilitera la construction de logements locatifs publics à bas prix ainsi que l'accès au crédit pour l'achat de logements à prix raisonnable. Dans certains cas, les fonds de la CEB pourront être utilisés pour rénover les infrastructures annexes.



MONTÉNÉGRO
Priorité au financement du logement social

Au Monténégro, le secteur de l'habitat se caractérise par une grave pénurie de logements à prix raisonnable, la plupart des nouveaux immeubles d'habitation construits depuis 10 ans étant destinés à des investisseurs privés ou étrangers. La pénurie de logements s'est aggravée en 2009 lorsque la crise financière mondiale et le manque de financement qui s'en est suivi ont contraint à interrompre un grand nombre de chantiers de construction dans tout le pays.

L'augmentation du nombre de logements sociaux disponibles a été jugée prioritaire dans le plan d'action pour la politique du logement adopté par le Gouvernement. Ce plan d'action recense également les groupes cibles auxquels les logements sociaux doivent être destinés : les familles bénéficiaires d'aides sociales, les retraités, les Roms, les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays et les jeunes.

Le projet de € 25 millions approuvé par la CEB soutiendra les premiers efforts du gouvernement dans le domaine du logement social. Contribuant au financement partiel d'un programme de prêts immobiliers subventionnés, son objectif est double : améliorer l'accès des ménages éligibles à un logement permanent et atténuer les effets de la crise sur le secteur du bâtiment.

L'impact social du projet devrait être significatif, puisque près de 1 000 familles pourront accéder à des logements à prix raisonnable, précisément au moment où la liquidité du système bancaire et les finances publiques font l'objet de fortes tensions. En outre, le projet devrait créer des emplois viables dans le secteur du bâtiment, notamment dans les régions les moins développées du pays. En s'attaquant à la pénurie de logements dans tout le Monténégro, le projet devrait également contribuer au ralentissement du dépeuplement des petites communes et de la plupart des villes au bénéfice de la capitale, ce qui améliorera les conditions de vie sur l'ensemble du territoire, tout en stimulant le développement et l'économie à l'échelle locale.



MONTÉNÉGRO
Logements sociaux

Création et maintien d'emplois viables

En facilitant l'accès au crédit, la CEB apporte son soutien à des projets d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales exerçant une activité économique régulière.

Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 2 841 millions,** soit près de 24% du total des approbations pour la période 2006-2010. En 2010, le montant des projets approuvés a représenté **€ 400 millions** (soit 18% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à **€ 428 millions,** soit 24% du total des décaissements de l'année.

Parmi ces projets, la CEB a approuvé un programme en **Bulgarie** avec la Banque bulgare de développement (BDB), qui permettra de consacrer € 20 millions au financement partiel de projets d'investissements productifs dans des petites et moyennes entreprises (PME) réparties sur l'ensemble du territoire. En raison du rôle clé des PME dans la croissance économique et la création d'emplois, le Gouvernement bulgare a pris des mesures pour améliorer leur cadre juridique et politique et pour renforcer le rôle central de la BDB dans l'octroi de prêts à long terme, pour des projets viables sur le plan économique, technique, financier et environnemental.

Toujours en Bulgarie, la Banque a approuvé un programme de € 5 millions avec la Société Générale Expressbank pour le financement partiel de projets d'investissements productifs dans des PME bulgares. L'objectif est de renforcer leur compétitivité, de favoriser la création d'emplois permanents et saisonniers, et de préserver les emplois



existants. Le projet consiste à soutenir en particulier des PME dans les secteurs industriels et de services, ayant des liens solides avec d'autres entreprises et un fort potentiel à l'exportation.

En **Finlande,** la Banque a approuvé un programme avec Finnvera, société publique spécialisée dans le financement complémentaire du marché financier local. Dans ce cadre, la CEB consacrera € 100 millions au financement partiel de projets d'investissements productifs pour la création et le maintien d'emplois viables dans des PME finnoises. Cette opération, qui cible tout particulièrement les plus petites PME et les entreprises situées dans des zones défavorisées ayant un accès limité aux capitaux, s'appuiera sur le succès des trois précédentes facilités accordées par la CEB à Finnvera (voir encadré ci-contre).

La CEB a également approuvé un programme en **Hongrie** avec la Banque Hongroise de Développement (MFB, Magyar Fejlesztési Bank). Cette opération, qui prolonge la coopération en cours entre la CEB et la MFB, permettra de consacrer € 75 millions au soutien du "Nouveau programme de crédit pour le développement des entreprises en Hongrie" de la MFB. Ce programme vise à fournir un financement à long terme des sites de production, machines et équipements, ce qui permettra aux PME hongroises de développer leurs activités, de mettre en œuvre des évolutions technologiques et de renforcer la compétitivité, encourageant ainsi la création et le maintien d'emplois viables.

En **Pologne,** un programme de € 150 millions approuvé par la CEB avec PKO Bank Polski (PKO BP) portera sur le financement d'investissements productifs de PME réparties sur l'ensemble du territoire. Ce programme permettra de financer le développement d'activités entrepreneuriales locales et de nouveaux produits. Ceci contribuera ainsi à la création et au maintien d'emplois en atténuant les effets sociaux et économiques négatifs du chômage structurel et les risques associés, comme la pauvreté et l'exclusion sociale.



PORTUGAL
Station d'épuration d'eau

FINLANDE
Soutien aux projets d'investissement dans les PME

La récente crise financière mondiale et l'affaiblissement du secteur bancaire qui s'en est suivi ont entraîné une nette détérioration de l'accès des PME au crédit bancaire dans la plupart des États membres de la CEB, les difficultés de financement s'alliant à la hausse des taux d'intérêt, au renchérissement des garanties exigées et à l'augmentation des charges, des frais et des commissions.

Société publique spécialisée dans le financement, Finnvera joue un rôle unique en Finlande ; elle complète le marché financier en accordant des prêts aux entreprises qui ont difficilement accès aux financements commerciaux et en relayant les bonifications d'intérêts aux emprunteurs finaux qui en ont le plus besoin.

La CEB a approuvé un programme de € 100 millions avec Finnvera pour le financement partiel d'investissements productifs mis en œuvre par des PME existantes ou en création, dont en particulier les plus petites, et celles qui sont situées dans des régions excentrées et qui n'ont qu'un accès limité à des financements ; ceci, afin d'investir et de créer ou de maintenir des emplois dans un pays qui, malgré son économie développée, souffre encore d'un taux de chômage relativement élevé, en particulier le chômage à long terme dans certains groupes de population.

Parmi les bénéficiaires finaux, on trouvera un grand nombre de micro-entreprises et d'entreprises en phase de démarrage, auxquelles seront accordés des prêts d'investissement et de développement, des prêts en faveur de l'environnement ou des prêts aux femmes entrepreneurs.

Étant donné la coopération réussie entre les deux institutions, ainsi que la stabilité institutionnelle et la capacité opérationnelle démontrées par Finnvera, le projet sera mis en œuvre sous forme d'un "instrument de financement conditionnel", le suivi s'appuyant sur des rapports d'activité réguliers soumis par Finnvera.



En **Turquie,** la CEB a approuvé € 50 millions en faveur de Kalkınma (Türkiye Kalkınma Bankası), seule banque publique de développement en Turquie, pour un programme destiné au financement des micro-entreprises et des PME, en particulier dans les régions les moins développées. Si l'objectif principal du projet demeure la création d'emplois, le financement de la CEB contribuera également à renforcer le cadre institutionnel de Kalkınma et sa capacité d'accorder des prêts à travers un réseau de banques nationales.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur des quartiers dégradés ou des villes manquant d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions à faible densité de population et des activités dans des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques au niveau national ou local, telles que :

- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.



SLOVÉNIE
Amélioration de la qualité de vie

CHYPRE
Revitalisation urbaine de Nicosie

La CEB a approuvé un nouveau projet à Chypre avec la Municipalité de Nicosie, qui consacrera € 40 millions à des projets d'investissement urbain, de modernisation des infrastructures et de réhabilitation dans la région de Nicosie. Les investissements concernent principalement les quatre catégories suivantes :

- les actions de revitalisation du centre de la ville, en particulier le long de la zone tampon qui le sépare en deux
- la modernisation des infrastructures de base, dont la construction de routes, de trottoirs et de systèmes de drainage des eaux pluviales
- les améliorations de l'environnement urbain, afin de stimuler le développement économique et la compétitivité des entreprises
- la rénovation de bâtiments historiques et la protection du patrimoine culturel du centre ville historique.

En facilitant l'accès au crédit pour la remise à niveau des infrastructures locales, le projet devrait avoir un effet positif sur le développement économique, la qualité de vie et la cohésion sociale des habitants de la capitale.

Dans son approche, le projet est fidèle à l'esprit du rapport de la *Task torce* de haut niveau sur la cohésion sociale (TFSC) intitulé "Vers une Europe active, juste et cohésive sur le plan social". Ce rapport souligne que les politiques "de la culture, […] de l'environnement, [les] politiques de la ville et du logement, [les] politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, [les] politiques démographiques, du développement durable et du codéveloppement" devraient être prises en compte dans l'approche transversale afin de promouvoir la cohésion sociale par une activité interdisciplinaire.





ROUMANIE
Renforcement des berges

Au cours de la période 2006-2010, la Banque est intervenue en faveur de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1 462 millions.** En 2010, le montant des projets approuvés dans ce secteur est de **€ 384 millions** (soit 17% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés se sont élevés à **€ 325 millions,** soit 18% du total des décaissements de l'année.

En **Allemagne,** la CEB a approuvé un programme de € 30 millions avec Investitionsbank Schleswig-Holstein (IBSH) pour le financement partiel d'infrastructures dans l'ensemble du Land du Schleswig-Holstein. Il s'agit notamment d'investissements municipaux éligibles dans le cadre des mesures d'économie et d'efficacité énergétiques, d'infrastructures liées à l'éducation, et d'installations d'épuration d'eau et des réseaux de chauffage urbain. Rentreront également dans le champ du projet, les investissements permettant l'augmentation des connexions aux réseaux de fibre noire donnant la possibilité d'utiliser certains services internet (tels que la mise en ligne des services administratifs, la cybersanté et le eLearning) en particulier dans les zones rurales et éloignées.

En Allemagne également, la CEB a approuvé un programme avec KfW Bankengruppe, qui permettra à cette dernière d'accorder € 7,5 millions, sous forme d'un prêt intermédié, pour le financement d'investissements municipaux en Albanie, et ce, dans le cadre du volet municipal du Mécanisme de soutien aux infrastructures (IPF-MW), mis en place par la Commission européenne (CE). Cette coopération spécifique sera composée de deux projets d'infrastructure distincts : la modernisation des infrastructures d'assainissement et de gestion de l'eau dans la ville de Kamza et le développement de l'économie rurale, par la rénovation du réseau routier de trois comtés situés dans le nord du pays.

Parmi ces nouvelles opérations, la CEB a approuvé un projet de € 40 millions à **Chypre** avec la Municipalité de Nicosie, pour le financement partiel de projets d'investissements urbains dans la ville et ses environs. Le projet, en facilitant l'accès au crédit pour l'amélioration des infrastructures locales, devrait avoir un effet positif pour les habitants de la capitale sur le développement économique, la qualité de vie et la cohésion sociale (voir encadré page 25).

La CEB a également approuvé un programme d'un montant de € 35 millions en **Espagne** avec Caja Madrid pour le financement partiel des infrastructures hydriques, entrepris par les collectivités locales et régionales, et d'autres entités associées, sur l'ensemble du territoire. Le programme vise à améliorer la qualité de vie en permettant la réhabilitation ou la construction de réseaux d'approvisionnement en eau et d'autres investissements liés à l'irrigation.

En **France,** un programme de € 20 millions avec le Crédit Coopératif financera partiellement des investissements d'infrastructures sociales dans des quartiers défavorisés qui manquent d'aménagements sociaux et culturels tels que des équipements scolaires, des centres médicaux et des services sociaux. Les projets seront destinés en particulier aux groupes vulnérables, personnes âgées ou handicapées ainsi que jeunes et adultes en difficulté. Ce programme contribuera à renforcer le réseau d'associations bénévoles et de prestataires de services qui complètent les efforts du secteur public dans les domaines liés à l'amélioration de la qualité de vie et au développement social durable.

La Banque a également approuvé un programme de € 50 millions en **Hongrie** avec la Banque hongroise de développement (MFB, Magyar Fejlesztési Bank), destiné au financement partiel du programme de prêts pour le développement des infrastructures municipales de MFB. L'objectif du projet est d'aider les collectivités locales, surtout dans les régions moins développées, à financer des investissements visant à améliorer l'infrastructure publique locale.

En **Pologne,** la CEB a approuvé une opération d'un montant de € 35 millions avec la Banque Ochrony Środowiska (BOS) pour le financement partiel de projets d'investissements entrepris par les collectivités locales et régionales dans tout le pays. Ce programme servira à financer la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, tels que la voirie et son entretien, les réseaux de transport locaux, mais aussi des équipements



éducatifs et médicaux, des centres socio-culturels et sportifs, et le développement des zones industrielles.

Toujours en Pologne, la CEB a approuvé un programme de € 34 millions en faveur de la région des Basses-Carpates. Le programme comprend le financement partiel d'investissements entrepris par la région elle-même ou par des entités sous son contrôle dans les domaines des transports, des infrastructures culturelles et des soins médicaux. Il contribuera à renforcer la solidarité entre les habitants et à réduire les disparités entre milieux urbain et rural, par l'application de meilleures normes de qualité et d'un meilleur accès aux services et aux équipements.

Egalement en Pologne, la Banque a approuvé une opération d'un montant de € 22 millions avec la Ville de Varsovie. L'objectif du programme est de créer les conditions d'un développement économique durable et d'une meilleure qualité de vie, en facilitant l'accès au crédit pour l'amélioration des infrastructures locales. Les investissements prévus font partie des objectifs stratégiques à long terme de la Ville et relèvent également des politiques sectorielles et de plusieurs programmes opérationnels de l'UE.

La CEB a approuvé un programme de € 60 millions avec Banco Espírito Santo SA (BES) pour le financement partiel de projets d'investissements éligibles sur l'ensemble du **Portugal**. Le programme est destiné à financer des investissements municipaux pour la construction, la réhabilitation et la modernisation, entre autres, des services publics, des centres médicaux, des maisons de retraite, et des centres socio-culturels, ainsi que des réseaux d'irrigation dans les zones rurales.

Un programme de € 30 millions approuvé avec Vseobecna Uverova Banka (VUB) en **République slovaque** permettra le financement partiel de projets d'investissements entrepris par les collectivités locales et régionales en République slovaque et en République tchèque. Le programme prévoit de financer en partie une série d'investissements pour la construction ou la réhabilitation des routes, les communications locales, les services publics, des infrastructures scolaires, le développement des zones industrielles et d'autres infrastructures municipales.

La Banque a également approuvé un programme de € 20 millions en **Slovénie** avec Slovenska izvozna in razvojna Banka (SID Banka), destiné au financement partiel de projets éligibles dans les régions rurales désignées dans le Plan national de développement comme bénéficiaires prioritaires pour des investissements dans les secteurs de l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement ; ceci, en vue de corriger les écarts entre les zones urbaines et rurales.



TURQUIE
Infrastructures hydriques

2. Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 2 859 millions** en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2010, le montant des approbations de projets s'élève à **€ 570 millions** (soit 25% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2006, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 1 734 millions,** soit 21% du total des décaissements effectués au cours des cinq dernières années. En 2010, la Banque a procédé au décaissement de **€ 341 millions,** dont € 240 millions, soit 70% du total des décaissements pour cette ligne d'action, au bénéfice de pays du groupe cible.

Catastrophes naturelles ou écologiques

Les projets dans ce secteur sont éligibles dès lors qu'ils concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées et des infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz.



Les interventions ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques, notamment en cas d'inondations, d'incendies, d'avalanches, de tremblements de terre et de glissements de terrain.

Au cours de la période 2006-2010, la CEB a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 422 millions.** Pour la seule année 2010, la Banque a approuvé une opération d'une importance considérable dans ce secteur, d'un montant de **€ 250 millions.** Les décaissements de cette année s'élèvent à près de **€ 34 millions,** tandis que, au cours des cinq dernières années, les décaissements pour cette ligne d'action sectorielle s'établissent à **€ 345 millions.**

La Banque a ainsi approuvé en 2010 un projet en **Turquie,** avec le Gouvernement, qui permettra de consacrer € 250 millions au financement partiel du projet ISMEP (Projet de réduction des risques sismiques et de préparation aux situations d'urgence à Istanbul). La contribution de la CEB portera principalement sur les investissements visant à renforcer la résistance sismique des bâtiments publics essentiels et à soutenir les mesures permettant de mieux faire appliquer les codes du bâtiment les plus récents ainsi que les plans d'occupation des sols (voir encadré ci-dessous).

TURQUIE
Face au risque sismique : le projet ISMEP

Parmi les priorités de la CEB, figure l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques. Au fil du temps, tout en continuant à répondre aux situations d'urgence, la Banque a mis l'accent sur le financement d'actions de prévention des catastrophes et de protection des populations en situation de risque. Ainsi, aux côtés de la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI), la CEB participe activement au projet ISMEP (Projet de réduction des risques sismiques et de préparation aux situations d'urgence à Istanbul) en apportant un financement à hauteur de € 250 millions au Gouvernement turc.

Au sein d'un pays déjà très exposé au risque de tremblement de terre, Istanbul est la zone métropolitaine la plus vulnérable en raison de sa situation sur la zone sismique près de la faille nord-anatolienne, et parce qu'elle présente une forte densité de population, de commerces et d'industries. Environ 20% de la population turque est concentrée dans la région métropolitaine d'Istanbul. Pour parer à cette situation critique, les autorités turques mobilisent des ressources provenant de différents donateurs bilatéraux et institutions financières internationales, afin de démultiplier les efforts actuellement déployés pour réduire les risques sismiques.

L'objectif général du projet ISMEP est avant tout de sauver des vies et de réduire l'impact social, économique et financier des futurs séismes. L'objectif spécifique du projet est de mieux préparer la ville d'Istanbul à un tremblement de terre potentiel en renforçant ses capacités institutionnelles et techniques de gestion des catastrophes et de réponse aux situations d'urgence, et ce, en améliorant la résistance sismique des infrastructures publiques essentielles et en assurant le respect du Code de la construction et des plans d'occupation des sols.

Forte de sa vocation sociale et de son rôle de longue date dans le soutien aux populations en cas de catastrophe naturelle, la CEB allouera des fonds à des projets qui favorisent la diminution des risques sismiques dans les bâtiments publics prioritaires, en se concentrant sur la reconstruction de deux résidences pour étudiants et d'environ 90 établissements scolaires publics.

L'approche technique vise à assurer la résistance aux séismes des bâtiments publics prioritaires par la mise aux normes des structures existantes, ou la reconstruction complète lorsque la mise aux normes n'est pas possible techniquement et qu'il s'agit d'une infrastructure essentielle.

En raison de ses objectifs et du type d'activité, le projet correspond pleinement au mandat historique et à la vocation sociale de la CEB. En mettant l'accent sur les investissements liés au secteur de l'éducation, la Banque renforce l'impact de son financement sur les enfants, l'une des populations les plus vulnérables en cas de tremblement de terre. Plus de 150 000 enfants et étudiants devraient bénéficier directement de l'investissement de la CEB.



La politique environnementale de la CEB

La CEB a un mandat spécifique consistant à mener ses opérations en faveur du développement durable sur le plan social et environnemental. Son approche du développement consiste à encourager un rapport durable entre les populations et leur environnement, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Par conséquent, la participation de la CEB à la construction de communautés durables ne prend son sens que si les considérations d'ordre environnemental sont pleinement intégrées dans ses activités de prêt.

En 2006, la CEB a signé la Déclaration sur les Principes européens pour l'environnement (PEE). Les PEE favorisent une approche européenne commune en matière de politique environnementale parmi les institutions financières multilatérales (IFM) opérant dans les mêmes zones géographique que la CEB : Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque nordique d'investissement (NIB), Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO).

La politique environnementale (PE) de la CEB, adoptée en septembre 2010, précise l'engagement de la Banque à promouvoir la responsabilité sociale et le développement durable, à la fois dans les projets qu'elle finance et dans le fonctionnement interne de l'Institution. Elle souligne la contribution de la Banque à la création de communautés durables et décrit les principes environnementaux et sociaux qui guident la conduite de ses activités liées aux projets.

La nouvelle PE est conçue comme un document de référence pour le personnel, les emprunteurs et autres parties prenantes de la Banque. Elle développe les principes de gestion environnementale décrits dans la Politique de prêt et de financement de projets et élargit la perspective aux activités de la CEB dans leur ensemble. Elle vise à s'assurer que les projets financés par la Banque sont conçus et mis en œuvre - à travers ses mécanismes d'évaluation et de suivi - de manière à :

- optimiser les bénéfices sociaux et environnementaux
- réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement
- se conformer aux normes appropriées en matière sociale et environnementale.

Ce document de politique environnementale clarifie la base juridique pour les exigences environnementales et le *screening* des projets. La politique environnementale de la CEB présente également la position de la Banque sur des aspects spécifiques, tels que le changement climatique, la protection de la nature et de la biodiversité et l'approche des secteurs impliquant des risques environnementaux et sociaux particuliers.

La politique environnementale de la CEB se fonde sur les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe et de la Déclaration sur les PEE, et améliore la compatibilité de ses directives sur la durabilité avec celles des autres institutions financières multilatérales. La PE sera actualisée autant que nécessaire afin de refléter l'évolution des besoins des États membres et de nouveaux développements dans les bonnes pratiques des IFM.

Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit notamment de :

- la réduction et le traitement des déchets solides et liquides
- l'assainissement et la protection des eaux superficielles et souterraines
- la protection contre les nuisances sonores
- la production d'énergie renouvelable, sauf les installations à l'échelle industrielle, et la réduction de la pollution atmosphérique
- la protection et le développement de la biodiversité
- les moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné (voir encadré ci-dessus).





CROATIE
Réhabilitation du patrimoine historique à Vukovar

Les initiatives mises en œuvre dans le secteur de la protection de l'environnement présentent une large diversité, en termes de domaines d'intervention et en termes géographiques. Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 2 291 millions,** soit 20% du total approuvé pendant cette période.

En 2010, le montant total des approbations de projets en faveur de la protection de l'environnement a représenté près de **€ 315 millions,** soit 14% du total des projets approuvés, et les décaissements dans le secteur se sont élevés à **€ 295 millions,** un montant de presque 17% du total des décaissements de l'année.

La CEB a également approuvé un programme de € 20 millions avec Investitionsbank Schleswig-Holstein (IBSH), en **Allemagne,** pour le financement partiel d'investissements municipaux dans la protection de l'environnement. L'éventail en est large, allant des mesures d'économie et d'efficacité énergétiques, y compris des nouveaux dispositifs de chauffage urbain, jusqu'à la production d'énergie renouvelable à l'échelle non-industrielle, la réhabilitation de sites post-industriels et post-militaires et la protection de la biodiversité.

Parmi les nouvelles opérations approuvées se trouve un projet de € 130 millions à **Chypre** avec la Commission d'assainissement de Limassol-Amathus, qui permettra le financement partiel d'investissements environnementaux dans la région du Grand Limassol, deuxième grande zone urbaine et un des principaux sites touristiques du pays. Ce projet vise à moderniser et agrandir les infrastructures existantes, à améliorer la fiabilité du système de drainage et étendre les réseaux d'assainissement et de traitement.

Grâce à un programme approuvé en **Espagne** avec Caja Madrid, la CEB consacrera € 25 millions au financement partiel d'investissements éligibles dans les infrastructures hydriques par les collectivités locales et régionales et leurs structures associées. Dans ce contexte, le plan national de qualité de l'eau vise à assurer la conformité de la qualité de toutes les étendues d'eau avec les exigences de la directive sur les eaux de l'UE d'ici à 2015.

En **France,** un nouveau programme avec le Crédit Agricole, à travers sa filiale, Auxifip, permettra de consacrer € 50 millions au financement des travaux et équipements nécessaires pour atteindre les objectifs des collectivités locales et d'autres organismes publics en matière de protection de l'environnement. Parmi ces objectifs, la réalisation d'infrastructures publiques à haute efficacité énergétique permettra de répondre aux priorités nationales, régionales et municipales en matière de développement durable dans les services publics de haute qualité sur l'ensemble du territoire.

Une opération en **Pologne** avec la Banque Ochrony Środowiska (BOS) consacrera € 15 millions au financement partiel de projets d'investissements entrepris par les autorités locales et régionales dans la construction ou la modernisation des services publics. D'autres investissements éligibles incluent, entre autres, la remise en état de zones post-industrielles et post-militaires, la prévention des menaces écologiques grâce à la récupération et à la modernisation de locaux hydro-techniques, le renforcement des bords de mer ainsi que les investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique des établissements publics.

Au **Portugal,** un programme de € 40 millions avec Banco Espírito Santo (BES) permettra le financement partiel d'investissements municipaux contribuant à la préservation de l'environnement. Il s'agira en premier lieu de la promotion d'investissements dans la production, à l'échelle non industrielle, d'énergie de ressources renouvelables. Des projets concerneront aussi le traitement, selon les directives européennes, des déchets solides et liquides, permettant leur réintroduction dans le cycle de production.

Un programme approuvé par la CEB avec Vseobecna Uverova Banka (VUB), en **République slovaque,** consacrera € 15 millions au financement partiel des investissements des autorités locales et régionales en République slovaque ainsi qu'en République tchèque pour la réalisation des projets dans le domaine de la protection de l'environnement, ceci principalement dans les services d'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz ainsi que les égouts, et de traitement des déchets solides et liquides.



En **Slovénie,** la CEB a approuvé € 20 millions avec Slovenska izvozna in razvojna Banka (SID Banka), pour le financement partiel de projets d'investissements, sur l'ensemble du territoire. Outre les projets générés par les municipalités dans le domaine de la protection de l'environnement, le programme soutiendra également les investissements ayant des retombées positives sur l'environnement dans le tissu industriel et manufacturier du pays.

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2006-2010, la Banque a approuvé un montant total de **€ 147 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation du patrimoine historique et culturel. En 2010, la CEB a approuvé une nouvelle opération dans ce secteur, pour un total de **€ 5 millions,** et les décaissements se sont élevés à **€ 12 millions.**

Dans le cadre du programme approuvé en 2010 avec la Vseobecna Uverova Banka (VUB) en **République slovaque,** € 5 millions seront consacrés au financement de travaux de préservation et de réhabilitation du patrimoine historique et culturel entrepris par les collectivités locales et régionales ou d'autres entités associées du secteur public en République slovaque et en République tchèque.

3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

L'approche intégrée de la CEB en matière de soutien au développement des infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires favorise à terme une croissance économique plus dynamique et améliore la cohésion sociale. De fait, des services publics modernes constituent un outil essentiel pour promouvoir un développement régional et national plus équilibré en Europe, et réduire ainsi les inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de



MOLDOVA
Centre de transfusion sanguine

€ 2 526 millions en termes de projets approuvés, soit 22% du total approuvé pendant cette période. En 2010, le montant des approbations de projets a atteint **€ 572 millions** (soit 25% du total des projets approuvés).

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur de cette ligne d'action ont représenté un montant cumulé de **€ 1 838 millions,** soit 22% du total des approbations réalisés au cours des cinq dernières années. Pour la seule année 2010, la Banque a décaissé **€ 418 millions,** dont € 147 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Santé

Dans le secteur de la santé, la CEB participe notamment au financement de projets de construction, de rénovation et de modernisation d'infrastructures de santé, comme: des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires et des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 795 millions** dans le secteur de la santé.

En 2010, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un total de près de **€ 163 millions,** soit 7% du total des projets approuvés dans l'année ; les décaissements se sont élevés à **€ 114 millions**, soit 6% du total des décaissements de l'année.



CHYPRE
École primaire

En **Espagne,** un nouveau projet approuvé avec la Caixa consacrera € 40 millions au financement partiel des nouvelles installations de l'Institut de recherche de l'hôpital Sant Pau à Barcelone. Ce projet, en concentrant les activités de recherche de l'hôpital dans deux nouveaux bâtiments, vise à créer de meilleures conditions de travail pour 200 chercheurs et à accroître leur efficacité. L'hôpital Sant Pau de Barcelone est le plus ancien du pays. Il compte parmi les hôpitaux universitaires de pointe en Espagne. De plus, ce complexe hospitalier est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997.

En **France,** la CEB a approuvé un programme de € 50 millions avec le Crédit Agricole pour financer la construction ou la rénovation de maisons de retraite. Les projets seront destinés notamment à des centres de type EHPAD, Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, nécessitant une assistance permanente. Ces maisons assurent une prise en charge totale des soins institutionnels comme les soins personnels et médicaux, le logement et les repas. Le programme contribuera ainsi au plan Solidarité-Grand Âge du Gouvernement français, visant à créer 5 000 places supplémentaires par an dans ces institutions jusqu'en 2012.

Toujours en France, la Banque accordera € 40 millions au Crédit Coopératif pour financer partiellement des projets visant à renforcer la disponibilité des ressources à long terme à des organismes et services d'intérêt général (OSIG). Au fil du temps, le vieillissement de la population française génère des besoins supplémentaires en termes d'accès aux soins médicaux, d'hébergement spécialisé et de services professionnels adaptés aux personnes âgées, pour le maintien à domicile, dans les centres de soin ou les maisons de retraite. Ce projet soutiendra les initiatives consacrées à la modernisation des hôpitaux français dans le cadre du plan Hôpital 2012 et du plan Santé mentale.

Un programme approuvé en **Pologne** avec la région de Podkarpackie consacrera € 17 millions au financement de projets d'investissements dans le domaine de la santé, entrepris par les autorités régionales en vue d'améliorer des services médicaux et de faciliter leur accès. Ce projet prévoit notamment la rénovation et l'agrandissement de plusieurs centres hospitaliers régionaux et unités spécialisées.

Toujours en Pologne, la Banque a approuvé un programme avec la Ville de Varsovie, qui consacrera € 16 millions au financement partiel de projets destinés à améliorer les services médicaux et à renforcer leur disponibilité, principalement à travers la construction d'un centre hospitalier dans le district périphérique d'Ursynow et la modernisation d'équipements hospitaliers.

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles maternelles, primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle ainsi que les investissements en équipements pédagogiques.

La formation professionnelle, caractérisée par l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise, constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de celles et ceux qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés dans les secteurs sociaux et de l'éducation, ainsi que des programmes de reconversion professionnelle hors des secteurs économiques en déclin.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations dans ce secteur pour un montant cumulé de plus de **€ 1 462 millions.**

En 2010, six nouveaux projets ont été approuvés dans ce secteur, pour un montant total de **€ 228 millions** (soit 10% du total des projets approuvés dans l'année) et les décaissements se sont élevés à **€ 302 millions,** ce qui représente 17% du total des décaissements de l'année.

Parmi les opérations approuvées en 2010, le projet avec le Gouvernement de **Chypre,** consacrera € 95 millions au financement partiel du système scolaire du pays. Il vise à rénover et à moderniser les écoles afin de répondre aux exigences modernes en termes d'équipements. Ce projet, qui prévoit notamment la construction, l'agrandissement et l'amélioration des infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire, s'inscrit dans le cadre des stratégies gouvernementales



SERBIE
L'investissement dans les infrastructures de recherche et développement (R&D)

Un projet de € 35 millions avec le Gouvernement de Serbie financera en partie la première phase de l'Initiative pour l'investissement dans les infrastructures de R&D ("Initiative R&D") qui vise à redynamiser les activités publiques de recherche et développement en Serbie. Le prêt de la CEB financera partiellement deux volets :

- l'**achat d'équipements de recherche modernes pour les unités de recherche et laboratoires publics,** afin de les mettre aux normes européennes, d'améliorer les conditions de travail des scientifiques et de créer de nouvelles opportunités pour le développement de projets conjoints avec les entreprises
- la **construction de logements locatifs pour les chercheurs :** environ 130 nouveaux logements seront construits en vue d'améliorer les conditions de vie des chercheurs, particulièrement les plus jeunes d'entre eux.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre général de la Stratégie nationale du Gouvernement serbe pour le développement scientifique et technologique 2010-2015, dont l'objectif final est de mettre les infrastructures et les équipements scientifiques et éducatifs en conformité avec les normes européennes.

La création d'un système national d'innovation, à la fois efficace et efficient, avec entre autres l'adoption de mesures de renforcement des liens entre la recherche-développement publique et l'industrie, est considérée comme un facteur moteur pour la compétitivité et le développement de la Serbie. En outre, la modification de la loi sur les activités de recherche et développement définit plusieurs programmes présentant un intérêt spécial, notamment des "programmes pour le cofinancement d'appartements destinés à des jeunes scientifiques et chercheurs en Serbie".



ALBANIE
École secondaire

en matière d'éducation. En outre, le projet financera des mesures visant à élargir la capacité des établissements, à permettre un meilleur accès aux élèves handicapés et à renforcer la sécurité par la consolidation des dispositifs antisismiques.

En **Espagne,** la CEB a également approuvé un programme de € 8 millions avec Caja Madrid, destiné à faciliter l'accès au travail des jeunes Roms en leur proposant des formations professionnelles, des conseils personnalisés et d'autres services assurés par la *Fundación Secretariado Gitano (FSG)*, à travers son programme Acceder. Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'une précédente coopération réussie en la matière (voir encadré page 14).

La CEB a également approuvé un nouveau programme en **France** avec le Crédit Agricole. Cette opération permettra de consacrer € 50 millions au financement de projets de mise en conformité des écoles et universités françaises aux normes de santé et de sécurité les plus récentes. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a intégré au programme national de rénovation urbaine une politique de rénovation et de modernisation des écoles et des universités, visant à offrir de meilleures conditions de travail et à répondre au besoin de locaux scolaires résultant des pressions démographiques dans certaines régions.

Dans le même ordre d'idées, un programme approuvé en France avec le Crédit Coopératif consacrera € 40 millions à la construction et à la rénovation des infrastructures éducatives, afin de mettre les écoles et les universités du pays aux normes de santé et de sécurité. Ce programme devrait renforcer les infrastructures sociales tout en resserrant les liens entre les investisseurs privés et les prestataires de services publics tels que les OSIG (Organismes et Services d'Intérêt Général).





FINLANDE
Centre de formation professionnelle

Dans le cadre du programme approuvé par la CEB en **Pologne** avec la Ville de Varsovie, € 10 millions serviront à financer des investissements réalisés par la Ville, afin d'adapter le réseau d'établissements d'enseignement aux évolutions démographiques et à l'expansion urbaine. Les infrastructures connexes et les mesures complémentaires seront également prises en compte, notamment sur le plan thermique.

Enfin, en **Serbie,** un projet approuvé avec le Gouvernement consacrera € 25 millions au financement partiel d'investissements visant à rénover les infrastructures scientifiques et éducatives, grâce à l'achat d'équipements de recherche modernes pour les laboratoires de recherche publics et, dans certains cas, par la mise à niveau des capacités existantes. Le principal objectif de ce projet est d'améliorer les conditions de travail des scientifiques et des chercheurs, de mettre les instituts de recherche aux normes européennes, et de créer des conditions plus favorables à un développement économique soutenu en multipliant les opportunités de projets conjoints avec les entreprises (voir encadré page 33).

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

Conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005), la CEB a introduit les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires comme nouveau secteur d'intervention. Ainsi, la CEB peut financer des projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures et la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à un service public, en particulier pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de services publics administratifs et judiciaires.

Les projets éligibles dans ce domaine peuvent concerner des infrastructures pénitentiaires, des commissariats, des casernes de pompiers, des centres de formation ou des bâtiments rattachés à l'administration municipale, locale ou régionale. Concernant plus particulièrement les prisons (voir encadré page ci-contre), les projets financés par la CEB doivent respecter les principes des Recommandations formulées en 2006 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre des Règles pénitentiaires européennes (RPE).

Depuis 2007, la CEB a approuvé 12 opérations dans ce secteur, pour un montant total de **€ 270 millions.** Pour la seule année 2010, un total de **€ 181 millions** a été approuvé pour quatre nouvelles opérations. La mise en œuvre de ces projets complexes est lancée et les décaissements effectués dans ce secteur en 2010 se sont élevés à **€ 2 millions.**

Un nouveau projet avec le Gouvernement de **Croatie** consacrera € 6 millions au financement partiel de l'agrandissement et de la réhabilitation de la prison de Zagreb. En augmentant sa capacité et en rénovant les locaux existants, ce projet entend améliorer les conditions de vie d'environ 900 détenus et garantir leurs droits fondamentaux, conformément à la Constitution croate et aux conventions internationales ratifiées par la Croatie. De plus, en créant des installations pour les programmes d'accompagnement des détenus, ce projet devrait faciliter leur réinsertion dans le futur.

La CEB a approuvé un projet de € 46 millions avec le Gouvernement de **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**, qui financera en partie la reconstruction des établissements pénitentiaires d'Idrizovo et de Skopje, ainsi que la construction d'une prison à Kumanovo et d'un centre pénitentiaire éducatif pour mineurs à Tetovo. Les fonds de la CEB serviront également à renforcer les capacités des organismes chargés de l'application de la loi afin de garantir un traitement adapté pour les détenus et les condamnés, et de mettre en place un service de libération conditionnelle.



La contribution de la CEB à la réforme des infrastructures pénitentiaires

La CEB accorde depuis toujours une importance particulière aux questions relatives aux droits de l'homme, à l'État de droit et au soutien du système judiciaire. Ces considérations ont trouvé une application plus soutenue depuis le Sommet du Conseil de l'Europe à Varsovie, en 2005.

Le soutien apporté par la Banque à des projets dans le domaine judiciaire la distingue des autres institutions financières internationales et lui permet de contribuer à améliorer l'organisation et le fonctionnement de ces services publics spécifiques dans ses États membres.

Dans la mise en œuvre de cet objectif, la Banque a acquis une expertise particulière, notamment en ce qui concerne les spécificités du financement des infrastructures pénitentiaires. L'activité de la CEB dans ce secteur est au cœur de son mandat, dans la mesure où la cohésion d'une société s'exprime avant tout dans la manière dont les éléments les plus fragiles de cette société sont traités. Ainsi, chaque pays cherche à faire en sorte que sa population carcérale bénéficie de conditions de détention adéquates, lesquelles devraient être en conformité avec les recommandations sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE).

La Banque peut offrir une assistance spécifique aux autorités concernées dans les phases de préparation et d'exécution des projets de construction ou de réhabilitation d'établissements pénitentiaires. Ce rôle de conseil couvre un large spectre d'exigences en la matière, telles que le respect d'un espace minimum par détenu, la sécurité, l'accès aux soins médicaux ou encore les programmes de réinsertion. Tout ceci doit être pris en compte dans ce type d'infrastructures très spécialisées.

Certes, des infrastructures pénitentiaires modernisées constituent un pré-requis important à l'amélioration de l'administration des prisons mais elles ne sont qu'un des éléments contribuant à humaniser les conditions de détention des prisonniers. Il faut également prendre en compte la formation du personnel pénitentiaire. C'est pourquoi la Banque encourage également une coopération étroite avec le Conseil de l'Europe, en particulier le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), pour des projets dans ce secteur. Lors de la préparation du projet, il convient également de veiller à la création d'installations adaptées aux activités et programmes de réinsertion des détenus. Ces éléments améliorent en effet les conditions de leur future resocialisation et donc la sécurité de la communauté dans son ensemble.

À ce jour, la CEB a approuvé € 196 millions, destinés à financer les infrastructures pénitentiaires dans plusieurs de ses États membres. Ces projets, financés partiellement par la Banque dans ce domaine, certains ayant bénéficié d'une bonification d'intérêts de la part du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), se présentent comme suit :

- un projet de € 19 millions avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, approuvé en 2009 et destiné à cofinancer la construction de la première prison de haute sécurité du pays
- un projet de € 6 millions avec le Gouvernement de Croatie pour l'agrandissement et la réhabilitation de la prison de Zagreb, approuvé en 2010
- un projet de € 125 millions, approuvé en 2010 avec la filiale de l'Agence nationale de financement du développement irlandaise, qui financera en partie la construction d'un nouveau centre de détention à Thornton Hall, près de Dublin
- un projet de € 46 millions avec le Gouvernement de "l'ex-République yougoslave de Macédoine", qui financera en partie la réhabilitation ou la construction de plusieurs prisons et d'un centre pénitentiaire éducatif pour mineurs, également approuvé en 2010.

Plusieurs autres projets d'infrastructures pénitentiaires, principalement dans les pays du groupe cible, sont à différents stades d'élaboration.





ALLEMAGNE
Rénovation d'une école

En **Irlande,** un projet approuvé avec la filiale de l'Agence nationale de financement du développement irlandaise consacrera € 125 millions au financement partiel de la construction d'un nouveau centre de détention à Thornton Hall, près de Dublin. Il remplacera le complexe actuel de Mountjoy, construit en 1850, qui n'est plus aux normes. Ce projet devrait considérablement améliorer l'organisation et le fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires, en élargissant la capacité et en permettant l'application des dispositions des RPE dans les infrastructures pénitentiaires. Le remplacement du complexe de Mountjoy par le nouvel établissement pénitentiaire de Thornton Hall, doit jouer un rôle central dans ce programme.

Un programme mené en **Pologne** avec la Ville de Varsovie consacrera € 3 millions au financement partiel des dépenses d'investissement réalisées par la Ville, en vue de moderniser et de développer les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires de la ville. Les investissements prévus permettront notamment de moderniser le siège de la Commission de l'aménagement urbain de la Ville de Varsovie, et de développer, conformément aux normes européennes, le Service intégré de coordination et d'intervention, créé dans le but d'améliorer l'ordre public et la sécurité et de gérer les situations d'urgence.

En 2010, la répartition, tant des projets approuvés que des prêts décaissés, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont *le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.*

Les financements réalisés en 2010 ont permis de porter l'encours de prêts à **€ 11 988 millions** et le stock de projets en attente de financement à **€ 5 192 millions** (dont **€ 3 441 millions** pour les pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est). Au terme de la première année de mise en œuvre du nouveau Plan de développement 2010-2014, ce dernier chiffre indique que la CEB dispose d'une réserve d'intervention importante en faveur de ses États membres pour les années à venir.



PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2006 à 2010

en milliers d'euros

PAYS	2010		2009		Total cumulé 2006-2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie			40 000	1,5	95 000	0,8
Allemagne *	57 500	2,6	408 500	15,3	819 900	7,0
Belgique	275 000	12,1	100 000	3,7	375 000	3,2
Bosnie-Herzégovine			19 300	0,7	129 300	1,1
Bulgarie	25 000	1,1	15 000	0,6	90 000	0,8
Chypre	265 000	11,7	68 000	2,6	455 523	3,9
Croatie	6 480	0,3	50 000	1,9	151 712	1,3
Danemark					200 000	1,7
Espagne	108 000	4,8	200 000	7,5	688 000	5,9
Estonie					35 000	0,3
Finlande	100 000	4,4	100 000	3,8	575 000	4,9
France	250 000	11,0	100 000	3,8	800 000	6,9
Hongrie	125 000	5,5	190 000	7,1	954 000	8,2
Irlande	125 000	5,5	100 000	3,7	335 000	2,9
Islande					264 000	2,3
Italie					827 000	7,1
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	46 000	2,0	48 350	1,8	118 850	1,0
Lettonie			50 000	1,9	171 000	1,5
Lituanie			130 000	4,9	140 000	1,2
Moldova					18 900	0,2
Monténégro	25 000	1,1			25 000	0,2
Pologne	302 400	13,3	275 600	10,3	1 373 100	11,8
Portugal	100 000	4,4	300 000	11,3	668 165	5,7
République slovaque	50 000	2,2			50 000	0,4
République tchèque			50 000	1,9	95 000	0,8
Roumanie					829 000	7,1
Serbie	67 000	3,0			127 000	1,1
Slovénie	40 000	1,8	50 000	1,9	160 000	1,4
Suède **			100 000	3,7	309 000	2,6
Turquie	300 000	13,2	270 100	10,1	787 100	6,7
TOTAL	**2 267 380**	**100,0**	**2 664 850**	**100,0**	**11 666 550**	**100,0**

* dont € 7,5 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible en 2010 et € 28.5 million en 2009
** pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible en 2009

NB - Les informations relatives aux montants approuvés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

en milliers d'euros

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	2010		2009		Total 2006-2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 125 830**	**49,7**	**1 293 430**	**48,6**	**6 280 222**	**53,8**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées			27 000	1,0	177 000	1,5
Logement pour les personnes à bas revenus	342 000	15,1	470 350	17,7	1 800 170	15,4
Création et maintien d'emplois viables	400 000	17,7	323 000	12,1	2 840 920	24,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	383 830	16,9	473 080	17,8	1 462 132	12,5
Gestion de l'environnement	**570 000**	**25,1**	**395 492**	**14,8**	**2 859 857**	**24,5**
Catastrophes naturelles ou écologiques	250 000	11,0	2 696	0,1	421 896	3,6
Protection de l'environnement	315 000	13,9	389 796	14,6	2 291 223	19,6
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	5 000	0,2	3 000	0,1	146 738	1,3
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale ****	**571 550**	**25,2**	**975 928**	**36,6**	**2 526 471**	**21,7**
Santé	162 810	7,2	234 750	8,8	794 731	6,8
Éducation et formation professionnelle	228 200	10,0	715 678	26,8	1 461 550	12,6
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	180 540	8,0	25 500	1,0	270 190	2,3
TOTAL	**2 267 380**	**100,0**	**2 664 850**	**100,0**	**11 666 550**	**100,0**

*** montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets
**** Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle auparavant intitulée "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires".



PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2010

en milliers d'euros

PAYS	EMPRUNTEURS	SECTEUR	MONTANTS
Allemagne	Investitionsbank Schleswig-Holstein	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	30 000
		Protection de l'environnement	20 000
	KfW Bankengruppe*	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	7 500
Belgique	Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen (VMSW) Bruxelles	Logement pour les personnes à bas revenus	150 000
	Société Wallonne du Logement	Logement pour les personnes à bas revenus	125 000
Bulgarie	Bulgarian Development Bank	Création et maintien d'emplois viables	20 000
	Société Générale Expressbank	Création et maintien d'emplois viables	5 000
Chypre	Service des égouts de Limassol-Amathus	Protection de l'environnement	130 000
	Gouvernement	Éducation et formation professionnelle	95 000
	Municipalité de Nicosie	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	40 000
Croatie	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	6 480
Espagne	Caja Madrid	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	35 000
		Protection de l'environnement	25 000
		Éducation et formation professionnelle	8 000
	La Caixa	Santé	40 000
Finlande	Finnvera plc	Création et maintien d'emplois viables	100 000
France	Crédit Agricole	Éducation et formation professionnelle	50 000
		Protection de l'environnement	50 000
		Santé	50 000
	Crédit Coopératif	Education et formation professionnelle	40 000
		Santé	40 000
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	20 000
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank (MFB)	Création et maintien d'emplois viables	75 000
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	50 000
Irlande	Irish National Development Finance Agency	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	125 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	46 000
Monténégro	Gouvernement	Logement pour les personnes à bas revenus	25 000
Pologne	Bank Ochrony Srodowiska (BOS)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	35 000
		Protection de l'environnement	15 000
	PKO Bank Polski	Création et maintien d'emplois viables	150 000
	Région de Podkarpackie	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	34 400
		Santé	17 000
	Ville de Varsovie	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	21 930
		Santé	15 810
		Éducation et formation professionnelle	10 200
		Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	3 060
Portugal	Banco Espírito Santo (BES)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	60 000
		Protection de l'environnement	40 000
République slovaque	Vseobecna Uverova Banka a.s. (VUB)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	30 000
		Protection de l'environnement	15 000
		Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	5 000
Serbie	Gouvernement	Logement pour les personnes à bas revenus	32 000
		Éducation et formation professionnelle	25 000
		Logement pour les personnes à bas revenus	10 000
Slovénie	Slovenska izvozna in razvojna Banka (SID)	Protection de l'environnement	20 000
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	20 000
Turquie	Gouvernement	Catastrophes naturelles ou écologiques	250 000
	Türkiye Kalkinma Bankasi	Création et maintien d'emplois viables	50 000
TOTAL			**2 267 380**

* en faveur des pays du groupe cible



PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2006 à 2010

en milliers d'euros

PAYS	2010		2009		Total cumulé 2006-2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie	21 303	1,2	21 828	1,2	67 425	0,8
Allemagne*	252 500	14,2	133 370	7,4	787 250	9,5
Belgique	35 000	2,0	25 000	1,4	60 000	0,7
Bosnie-Herzégovine	1 718	0,1	3 395	0,2	102 909	1,2
Bulgarie	7 500	0,4	7 500	0,4	54 311	0,7
Chypre	114 562	6,5	102 949	5,7	408 912	4,9
Croatie	31 053	1,7	54 010	3,0	177 252	2,1
Danemark					200 000	2,4
Espagne	124 000	7,0	52 332	2,9	640 307	7,7
Estonie	5 000	0,3			5 000	0,1
Finlande	100 000	5,6	50 000	2,7	567 500	6,8
France	100 000	5,6	50 000	2,7	550 000	6,6
Grèce					52 719	0,6
Hongrie	160 726	9,0	324 863	18,0	906 190	10,9
Irlande			55 100	3,1	74 870	0,9
Islande	32 003	1,8	35 649	2,0	215 207	2,6
Italie**	20 000	1,1	151 100	8,3	602 100	7,2
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	9 500	0,5	12 000	0,7	33 930	0,4
Lettonie			25 000	1,4	175 000	2,1
Lituanie			28 000	1,6	43 681	0,5
Moldova	300	0,02	2 810	0,2	9 313	0,1
Norvège					126 500	1,6
Pologne	395 717	22,2	303 394	16,8	944 685	11,3
Portugal	105 000	5,9	51 730	2,9	206 730	2,5
République slovaque	4 126	0,2			4 706	0,1
République tchèque	5 000	0,3			43 000	0,5
Roumanie	147 767	8,3	206 150	11,4	599 392	7,2
Serbie			9 900	0,5	52 683	0,6
Slovénie	54 000	3,0	36 000	2,0	149 130	1,8
Suède					151 054	1,8
Turquie	55 375	3,1	63 708	3,5	311 470	3,8
TOTAL	**1 782 150**	**100,0**	**1 805 788**	**100,0**	**8 323 226**	**100,0**

* dont € 22,5 millions pour des prêts décaissés en faveur des pays du groupe cible en 2010 et € 33.8 millions en 2009
** dont € 20 millions pour des prêts décaissés en faveur des pays du groupe cible en 2010 et € 150 millions en 2009

NB - Les informations relatives aux montants décaissés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

en milliers d'euros

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	2010		2009		Total cumulé 2006-2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 023 629**	**57,4**	**911 547**	**50,5**	**4 750 928**	**57,1**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	15 197	0,9	19 550	1,1	360 581	4,3
Logement pour les personnes à bas revenus	254 590	14,3	199 734	11,1	1 297 649	15,6
Création et maintien d'emplois viables	428 427	24,0	451 791	25,0	2 113 716	25,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	325 415	18,2	240 472	13,3	978 982	11,8
Gestion de l'environnement	**340 905**	**19,2**	**484 049**	**26,8**	**1 734 491**	**20,8**
Catastrophes naturelles ou écologiques	33 845	1,9	92 134	5,1	344 698	4,1
Protection de l'environnement	295 001	16,6	353 827	19,6	1 279 920	15,4
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	12 059	0,7	38 088	2,1	109 873	1,3
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale ****	**417 616**	**23,4**	**410 192**	**22,7**	**1 837 807**	**22,1**
Santé	113 712	6,4	164 184	9,1	652 032	7,8
Éducation et formation professionnelle	302 035	16,9	240 681	13,3	1 119 928	13,5
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	1 869	0,1	5 327	0,3	65 847	0,8
TOTAL	**1 782 150**	**100,0**	**1 805 788**	**100,0**	**8 323 226**	**100,0**

*** Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle auparavant intitulée "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires".



Évaluation ex post

Le Département Évaluation Ex Post (DEP) et ses pairs

Le DEP est membre observateur du Groupe de coopération sur l'évaluation (ECG, *Evaluation Cooperation Group*), dans lequel les départements d'évaluation indépendants des banques multilatérales de développement (BMD) s'emploient à élaborer des normes communes d'évaluation et à rechercher une plus grande harmonisation des politiques et méthodologies d'évaluation. Le DEP a participé en 2010 à l'exercice d'inventaire des pratiques des membres de l'ECG en matière d'évaluation des opérations du secteur public au regard des normes de bonnes pratiques. Ce processus a mis en évidence des domaines dans lesquels il serait opportun d'approfondir la réflexion, dont entre autres : le mandat et l'indépendance de la fonction d'évaluation ; les systèmes d'autoévaluation des unités opérationnelles ; les critères d'évaluation, les systèmes de notation et l'échantillonnage ; le suivi des réponses données et des actions menées par les directions opérationnelles au regard des enseignements et des recommandations issus des évaluations ; les politiques de communication et d'information, etc.

Les activités de l'ECG renforcent également la visibilité de ses institutions membres via la publication de rapports conjoints et de communiqués de presse. A titre d'exemples, on peut citer les travaux sur la micro-finance ou sur les réponses des BMD à la crise financière.

Le DEP et les relations extérieures de la CEB

L'expérience du DEP a été sollicitée dans plusieurs réunions avec des institutions/partenaires externes afin de réfléchir sur l'utilisation des résultats de l'évaluation dans un contexte plus large. Ces réunions ont eu lieu avec la Cour des comptes européenne (examen de l'utilisation de subventions pour la promotion de PME) et avec le rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le DEP a participé à la conférence biennale de la Société européenne d'évaluation ainsi qu'à une réunion d'experts sur les résultats d'évaluations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, organisée à Berlin par la Banque mondiale et la KfW.

Évaluation de projets et de programmes

Logement social : du défi à concilier ciblage social et pratiques budgétaires avisées

Pourvoir aux besoins des couches moins favorisées de la population en matière de logement est par nature une préoccupation majeure de la CEB. Le financement de ces besoins appelle presque inévitablement une part de subventions publiques. Par conséquent, tant la sélection des bénéficiaires que l'utilisation efficiente de fonds publics à des fins sociales requièrent une attention particulière, et ce dans la mesure où la CEB n'a pas vocation à accompagner les réformes publiques et/ou sectorielles.

Une dernière série de trois évaluations en Europe du Sud, centrale et de l'Est a été réalisée durant l'année 2010 ; leur finalisation a constitué un défi en ce sens que la politique publique encadrant les interventions pouvait présenter certaines faiblesses de rigueur budgétaire.

Protection de l'environnement : diverses approches selon les pays pour financer les infrastructures municipales

Le programme d'évaluation des investissements en matière d'adduction et d'assainissement d'eau s'est poursuivi avec une évaluation réalisée dans un pays d'Europe du Nord. La structure multisectorielle du programme évalué a même permis de lancer une première évaluation dans le domaine de la gestion des déchets solides. Les travaux sur l'adduction et l'assainissement d'eau ont confirmé les résultats et impacts environnementaux positifs révélés dans les évaluations précédentes ; à cela s'ajoute le constat de pratiques budgétaires très rigoureuses pour le financement de ce type d'infrastructures municipales. D'autres évaluations apporteront un éclairage supplémentaire sur des projets similaires dans d'autres Etats membres de la CEB. Le programme sera clôturé par un document de synthèse.

Dons de la CEB : grande valeur ajoutée sociale, mais visibilité et procédures de suivi à renforcer

Les dons, qui sont prélevés sur le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), relèvent d'une catégorie distincte de projets susceptibles d'accroitre de manière substantielle la visibilité de la CEB grâce à leur forte valeur ajoutée sociale ; et ce malgré les montants relativement modestes des dons en comparaison des bonifications des taux d'intérêt financées par le CFS. Les évaluations des dons ont été achevées en 2010 et, pour l'une d'entre elles, les principaux résultats ont été présentés à l'organisme d'exécution, lequel a exprimé sa satisfaction et a agréé les résultats. La contribution de la CEB a aidé les victimes de conflits à retourner dans leur région d'origine et à entreprendre leur réinsertion sociale. A l'avenir, il conviendra de définir, en collaboration avec les organismes d'exécution, des outils de suivi pertinents susceptibles de renforcer davantage la visibilité de la CEB, compte tenu de la forte valeur ajoutée sociale constatée pour ces projets.



Activités financières

I - BILAN ÉCONOMIQUE 2010

En 2009, les mesures de soutien à l'économie mises en œuvre par les États avaient conduit à une reprise économique mondiale. L'année 2010 est restée bien orientée grâce à une normalisation du comportement des agents économiques (niveau des stocks, taux d'épargne, etc.), et au maintien de politiques monétaires accommodantes.

Les pays émergents ont continué à alimenter la croissance, en raison de leur production dynamique à laquelle s'est ajoutée une montée en puissance de la consommation domestique. In fine, ils sortent renforcés de la crise, et entraînent dans leur sillage les pays développés exportateurs (Allemagne, Australie, pays du nord de l'Europe). Ces derniers ont d'ailleurs permis à l'Europe d'enregistrer cette année, en particulier au second trimestre 2010, une croissance soutenue (>2%).

L'année 2010 aura également vu la prise de conscience du creusement des déficits. Les niveaux d'endettement consécutifs à ces dépenses publiques ont atteint un niveau critique pour beaucoup d'investisseurs, ce qui a conduit à des dégradations de notes souveraines en cascade. La Grèce, au printemps, puis l'Irlande, en fin d'année, ont ainsi été contraintes de recourir aux fonds de soutien déployés dans l'urgence par les États de la zone euro et soutenus par le FMI. Depuis, le plus important mécanisme mis en place, le Fonds Européen de Stabilité Financière, est censé prévenir tout risque de défaut d'autres pays de la zone en 2011.

Dans ce contexte tendu, les Banques Centrales des pays développés ont d'abord maintenu des politiques monétaires extrêmement accommodantes (taux bas, et apports de liquidité aux banques (*Quantitative Easing,* QE). La seconde partie de l'année aura cependant été marquée par une divergence croissante entre la Banque Centrale Européenne, qui a entrepris de normaliser sa politique monétaire au second semestre (sans pouvoir aller à terme en raison de la crise irlandaise), et la Réserve Fédérale américaine qui a annoncé en août, puis mis en œuvre en novembre, une nouvelle phase de QE. A l'inverse, les pays émergents ont dû contenir les pressions inflationnistes liées à la progression de la demande finale, et aux impacts induits par une liquidité excessive (conséquence du QE). Australie, Chine, Corée et Inde ont dès lors engagé un mouvement de contraction monétaire en fin d'année.

Les inquiétudes liées aux dettes souveraines se sont logiquement reflétées par des écartements très significatifs des taux de refinancement entre les pays de la zone euro à partir d'avril. Ceux de la Grèce, de l'Irlande ou encore du Portugal se sont fortement tendus. L'Allemagne, en revanche, grâce à son rang de leader économique et au dynamisme de ses exportations, a bénéficié d'une baisse très significative des taux d'intérêt de sa dette souveraine.

Les excès de liquidité précédemment mentionnés ont également provoqué une forte hausse des cours des matières premières, après un premier semestre pénalisé par des craintes de rechute des économies. Ceci s'est vérifié sur les marchés de produits agricoles, pour le pétrole (92 dollars US le baril fin 2010, alors que les instituts de prévisions revoyaient à la hausse leurs prévisions de consommation), et pour l'or (conjoncture favorable aux actifs peu risqués). L'once d'or a ainsi dépassé 1 400 dollars US en décembre contre un niveau plus bas de 1 063 dollars US début février.

Dans le même temps, les marchés actions ont progressé cette année, soutenus par des niveaux de valorisation attractifs et par les résultats des entreprises meilleurs que prévu. Si le CAC 40 a peiné à rejoindre son niveau de début 2010, l'indice plus large Stoxx Europe 600, mais aussi le S&P 500, gagnent autour de 10%. Les valeurs à forte exposition aux pays émergents, en particulier les secteurs de l'automobile, du luxe ou encore des biens industriels, ont réalisé de très bonnes performances.

Sur le marché des changes, le dollar US a connu plusieurs fluctuations, passant de 1 euro = 1,4510 dollar US début 2010 à 1,1920 en juin, alors que les marchés s'inquiétaient de la crise souveraine en zone euro. L'annonce de mesures accommodantes supplémentaires aux États-Unis à la fin de l'été a entraîné une nouvelle hausse de l'euro face au dollar US dès septembre. Cette hausse n'a été que provisoire, la résurgence des craintes en provenance de la zone euro induisant une nouvelle phase baissière, avec une stabilisation du dollar US autour de 1,30 en fin d'année. Malgré ses promesses, la Chine n'a, quant à elle, pas modifié sa politique de change, en maintenant le renminbi accroché au dollar US.

Notons enfin une stabilisation de la baisse des taux à long terme en fin d'année, en Europe et aux États-Unis, dans un contexte de risque de retour de l'inflation à horizon 2-3 ans et de maintien des taux directeurs à des niveaux historiquement bas.



II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

■ Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture *(asset swap)*. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP *(Euro Commercial Paper)*. Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2010, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 2 milliards.

■ Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe plain vanilla, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans

Les titres éligibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2010, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 2,2 milliards.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. La Banque, en tant qu'utilisateur final *(end-user),* ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2010, la distribution des produits dérivés par type de couverture est de 82% pour les emprunts, 15% pour les prêts et 3% pour les titres.
Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion intégrée des risques", page 46.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2010, la totalité de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2010

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2010, la Banque a emprunté un montant total de € 3 milliards, réparti en 12 opérations de financement dont 7 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant est supérieur au volume de financement 2009 qui a atteint € 2,5 milliards, réparti en 17 opérations de financement, dont 6 réouvertures d'opérations existantes. Le programme de financement 2010 a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque.

Le volume de ressources levées en 2010 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient



disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2010, 34% des fonds levés par la Banque ont été libellés en euros, 31% en dollars australiens, 25% en dollars US et 10% en livres sterling. Ces opérations ont permis à la CEB de diversifier les marchés sur lesquels elle se finance et d'augmenter sa base d'investisseurs.

La CEB a effectué en 2010 une transaction benchmark d'un milliard d'euros avec une maturité 2015. Cette transaction fait de l'euro la première devise en termes de volume de financement.

Sur son programme Euro Medium Term Note, la CEB a effectuée une nouvelle transaction de 150 millions de dollars australiens avec une maturité 2015. Cette ligne a été rouverte ultérieurement et augmentée à 200 millions de dollars australiens.

Via son programme domestique australien kangaroo, la CEB a réalisé en 2010 une nouvelle opération et quatre augmentations des lignes existantes. La nouvelle opération a été effectuée avec une maturité de 10 ans et un montant de 300 millions de dollars australiens. Cette transaction a été réouverte et son volume augmenté à 500 millions de dollars australiens. Deux réouvertures de la ligne 2014, de 250 et 125 millions de dollars australiens respectivement, ont porté son encours à 875 millions. Une augmentation de la ligne 2015 de 300 millions de dollars australiens a amené son volume à 1,3 milliard.

Sur le marché domestique du dollar australien, la CEB compte quatre lignes avec des volumes suffisants pour être considérés comme des émissions de référence. Ces opérations contribuent à la construction de la courbe benchmark de la CEB sur ce marché et ont fait du dollar australien, en 2010, la deuxième devise en termes de volume de financement et également pour l'encours de dette totale de la CEB.

La CEB est intervenue sur le marché du dollar US avec une opération benchmark d'un milliard de dollars US, effectuée en "format global" et de maturité 5 ans. Une réouverture de 50 millions de dollars US a été également effectuée sur la ligne 2015. Le dollar US constitue le troisième marché en termes de volumes de financement pour l'exercice 2010.

Concernant le marché de la livre sterling, la CEB a effectué deux opérations : d'une part, une nouvelle ligne de 150 millions de livres sterling et une maturité 2015, d'autre part, une augmentation de la ligne 2013 de 100 millions de livres sterling, portant cette ligne à 400 millions. Ces transactions font du marché de la livre sterling le quatrième en termes de volumes de financement en 2010.

Toutes les opérations de financement effectuées au cours de 2010 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2010 a été de 7 ans ; elle était de 5 ans en 2009. Le tableau ci-dessous reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Emprunts lancés en 2010

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
21/01/2010	11/12/2013	GBP	3 ans et 11 mois *	100	HSBC
27/01/2010	16/09/2014	AUD	4 ans et 8 mois *	250	Toronto Dominion Bank/ Commonwealth Bank of Australia
10/02/2010	10/02/2015	AUD	5 ans	150	Toronto Dominion Bank/ Royal Bank of Canada
10/02/2010	10/02/2015	USD	5 ans	1 000	HSBC/BNP Paribas/ Morgan Stanley/Credit Suisse
24/03/2010	15/04/2015	USD	5 ans et 1 mois *	50	Goldman Sachs
29/03/2010	16/09/2014	AUD	4 ans et 6 mois *	125	Toronto Dominion Bank
30/04/2010	14/12/2015	AUD	5 ans et 8 mois *	300	Commonwealth Bank of Australia
06/07/2010	10/02/2015	AUD	4 ans et 7 mois *	50	Deutsche Bank
13/07/2010	13/07/2020	EUR	10 ans	1 000	Deutsche Bank/Crédit Agricole CIB
08/10/2010	08/10/2020	AUD	10 ans	300	Commonwealth Bank of Australia/ Royal Bank of Canada/UBS
17/11/2010	08/10/2020	AUD	9 ans et 11 mois *	200	Commonwealth Bank of Australia/ Australia & New Zealand Bank
29/11/2010	29/11/2015	GBP	5 ans	150	JP Morgan

* opérations d'abondement de souche existante



Pendant l'exercice 2010, 93% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, contre 96% en 2009, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

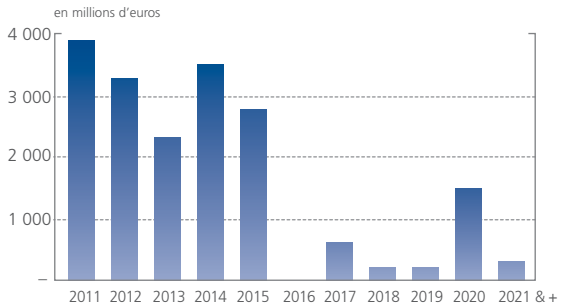
Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2010 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme dollars australien et de Nouvelle-Zélande MTN (programme domestique australien) a été mis à jour en juillet 2010.

2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2010, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 18,8 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 16,5 milliards).

En 2010 la Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 28 millions, contre € 76 millions en 2009, et à des opérations de remboursement anticipé pour € 6 millions, contre € 8 millions en 2009. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessous.

Encours de la dette par maturité
au 31 décembre 2010



V - RÉSULTAT ET BILAN

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1. Évolution du résultat

Dans un environnement très volatile, encore marqué par les effets persistants de la crise économique et financière, le résultat net de l'exercice 2010 progresse à € 115,9 millions contre € 107 millions en 2009.

Cette augmentation du résultat, + € 8,9 millions, soit + 8,2%, s'explique par les évolutions suivantes :

- **Un profit exceptionnel de + € 16,1 millions, lié au dénouement final d'un litige avec un agent payeur (Banco Urquijo), enregistré au poste coût du risque.**
- **Une diminution du produit net bancaire de - € 5,2 millions, soit - 3,8%, compte tenu :**

- d'une contribution significative et non récurrente enregistrée en 2009 dans la marge nette d'intérêts, en conséquence de la baisse brutale des taux (Euribor et Libor)
- d'une réallocation des placements de trésorerie des dépôts bancaires vers le portefeuille d'actifs financiers disponible à la vente (AFS), plus rémunérateur à profil de risque constant
- d'une augmentation de l'encours moyen du portefeuille de titres détenus à l'échéance (HTM) suite aux investissements réalisés et avec un rendement moyen à taux fixe toujours intéressant.

Évolution du résultat

en millions d'euros

	2010	2009	Variation	%
Produit net bancaire	**133,7**	**138,9**	**- 5,2**	**- 3,8%**
Frais généraux	*- 33,9*	*- 30,9*	*+ 3,0*	*+ 9,7%*
Résultat brut d'exploitation	**99,8**	**108,0**	**- 8,2**	**- 7,6%**
Coût du risque	+ 16,1	- 0,9	+ 15,2	
Résultat net	**115,9**	**107,0**	**8,9**	**+ 8,2%**



■ **Une augmentation des charges générales d'exploitation (y compris amortissements) de + € 3 millions, soit + 9,7%, compte tenu :**

- de la progression des charges de personnel, résultant des dispositions statutaires et de l'augmentation de l'effectif (159 agents du cadre fin 2010 contre 150 fin 2009)
- de la variation de la charge comptable au titre des avantages postérieurs à l'emploi (taux d'actualisation de 4,5% en 2010 contre 5,7% en 2009).

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux/produit net bancaire) s'établit à 25,4% en 2010 contre 22,3% en 2009.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à € 24 721 millions contre € 22 731 millions au 31 décembre 2009, soit une augmentation de + 8,8%.

■ **A l'actif**

L'**encours de prêts** est en légère baisse (- 1,8%) d'un exercice à l'autre. Les décaissements s'élèvent à € 1 782 millions, en baisse de - 1,3% par rapport à 2009 (€ 1 806 millions), dont 59% en faveur des pays du groupe cible. Dans le même temps, les remboursements pour 2010 s'élèvent à € 2 099 millions.

Le volume des **emplois de trésorerie** progresse significativement à € 7 654 millions contre € 6 248 millions fin 2009, soit + 22,5%. Cette évolution concrétise, d'une part les décisions prises par le Management dès 2007 en vue d'accroître les réserves de liquidité de la CEB dans un contexte de crise sévère des marchés financiers, et d'autre part la nécessité d'anticiper les importants remboursements d'émissions à l'horizon de 2014. Ceci se traduit en 2010 par une augmentation significative du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (AFS), présentant un meilleur rendement que les dépôts bancaires.

■ **Au passif**

Les **dettes représentées par un titre** augmentent de € 2 175 millions, soit + 12,3%, compte tenu d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 3 123 millions (€ 2 980 millions au cours de change du jour de l'émission), de remboursements pour € 2 410 millions et d'une variation de change positive pour € 1 617 millions.

Le poste **autres passifs** enregistre une très forte augmentation de + € 644 millions, soit + 246%, au titre des collatéraux reçus sur instruments financiers dérivés de couverture.

Les **capitaux propres,** y compris le résultat de l'exercice (avant affectation), s'élèvent à € 2 059 millions, en hausse de 5,1% par rapport à 2009. Cette variation est la conséquence, d'une part du résultat 2010 (€ 115,9 millions) et d'autre part d'une légère augmentation des pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente, soit € 114 millions à fin 2010 contre € 104 millions à fin 2009.

Enfin, le bilan fait ressortir une forte variation des postes **Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat,** respectivement + € 902 millions (+ 287%) et - € 1 037 millions (- 45%). Ces postes représentent principalement la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) de la composante change des contrats de swaps CIRS utilisés en couverture de taux des prêts, titres AFS ou emprunts obligataires et dont la contrepartie se trouve dans la réévaluation en devises des différents postes au bilan (progression de l'USD contre l'EUR).

Évolution du bilan

en millions d'euros

ACTIF	2010	2009	Variation	%
Prêts	12 115	12 326	- 211	- 1,8%
Emplois de trésorerie	7 654	6 248	+ 1 406	+ 22,5%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 242	2 123	+ 119	+ 5,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 443	1 610	+ 833	+ 51,7%
Autres actifs	267	424	- 157	- 37,0%
TOTAL	**24 721**	**22 731**	**+ 1 990**	**+ 8,8%**

PASSIF	2010	2009	Variation	%
Dettes représentées par un titre	19 856	17 681	+ 2 175	+ 12,3%
Ressources de trésorerie	179	143	+ 36	+ 25,2%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 721	2 686	- 965	- 35,9%
Autres passifs	906	262	+ 644	+ 245,8%
Total dettes	*22 663*	*20 772*	*+ 1 891*	*+ 9.1%*
Capitaux propres	2 059	1 959	+ 100	+ 5,1%
TOTAL	**24 721**	**22 731**	**+ 1 990**	**+ 8,8%**



Contrôle et gestion intégrée des risques

La CEB dispose d'une gestion des risques intégrée et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, des risques opérationnels ainsi que des risques de liquidité/financement bénéficie ainsi d'un cadre clairement défini et une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession *(best banking practices)* dans le domaine de la gestion des risques.

Au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle (DCSIC), Direction totalement indépendante des activités opérationnelles de la Banque, le Département de la Gestion des Risques est responsable de l'identification, l'évaluation et la gestion de tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB. Dans ce contexte, le Directeur de la Gestion des Risques *(Chief Risk Officer)* rapporte directement au Gouverneur.

En accord avec les meilleures pratiques de la profession, des notations internes sont assignées à toutes les contreparties/transactions, sur la base de modèles développés par le Département de la Gestion des Risques, appuyés par des missions de *due diligence* de ce même Département et par les évaluations des agences de notation internationales lorsque celles-ci existent. Les décisions hebdomadaires en matière de risque de crédit sont prises par le Comité des Risques suite aux analyses et recommandations préparées par le Département de la Gestion des Risques.

Parallèlement, le Management de la Banque a analysé les meilleures pratiques de la profession mises en place par les institutions financières internationales et a évalué les contrôles et les procédures recommandés dans le cadre des procédures KYC *(Know Your Customer)*. Ainsi, dans le cadre de son activité et en complément des informations fournies par les Responsables de pays, un programme de *due diligence* est en place dans le but d'obtenir la meilleure compréhension des activités et risques des emprunteurs. Les missions reposent sur des questionnaires détaillés, envoyés préalablement et discutés sur place. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation de prêts.

De par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé d'appliquer ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Jusqu'à présent la CEB a fait face à la crise financière de façon satisfaisante. Les politiques de risque de crédit prudentes se sont avérées efficaces. Une évaluation et un suivi exhaustifs, assortis d'un cadre de gestion prudent, constituent la pierre angulaire de cette politique (notation minimum exigée pour les portefeuilles d'actifs "disponibles à la vente" et "détenus jusqu'à l'échéance" ainsi que pour les banques d'Europe occidentale, dans le cadre des financements de projets).

I - UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

1. Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques :** il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le Département procède à une analyse de l'opération, en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. Un rapport sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé chaque trimestre aux membres du Conseil d'administration.
- Le **Département ALM :** il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce



rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

- Le **Département de l'Organisation :** il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'Institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et, dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel à la sécurité, différentes actions de formation ont été dispensées au cours de l'année.

2. Des instances décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques :** il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Il prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques, sur une base hebdomadaire.
- Le **Comité Financier :** il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité), sur une base hebdomadaire.
- Le **Comité de Financement :** il décide de la stratégie de financement et de la politique de pricing, une fois par trimestre.
- Le **Comité ALM :** il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque, une fois par trimestre.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) :** il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

3. Des instances de contrôle

- **Contrôle interne :** chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation).

- La *Direction Centrale des Affaires Juridiques et de la Prospective* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés...) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.

- L'*Inspection Générale* complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant par des revues périodiques de l'ensemble des activités que les procédures sont systématiquement respectées. L'Inspection Générale repose sur deux piliers : le Département de l'Audit Interne et le Département du Contrôle de Sécurité des Systèmes.

 Le Département de l'Audit Interne réalise des contrôles indépendants périodiques des activités de la CEB et s'assure de leur conformité systématique avec les politiques et les procédures opérationnelles.

 Le Département du Contrôle de Sécurité des Systèmes vérifie en permanence la bonne exécution des contrôles de gestion inhérents aux opérations informatiques.

 Les travaux de l'Inspection Générale sont menés indépendamment des activités opérationnelles de la CEB, conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales d'audit et de la profession.

- Le *Département du Contrôle de la Conformité (Compliance).* La CEB a mis en place une fonction de contrôle de conformité en février 2008 afin de limiter son exposition au risque juridique et administratif, aux sanctions réglementaires, aux pertes financières ou risque de réputation. La fonction de Contrôle de la Conformité est responsable des procédures établies pour veiller au respect des standards les plus élevés en matière de gouvernance et d'éthique et pour prémunir la Banque contre le risque de blanchiment et de financement du terrorisme ou d'autres domaines pouvant porter atteinte à la réputation de la CEB. De plus, la fonction de Contrôle de la Conformité porte une attention particulière à la lutte contre la fraude et la corruption, non seulement au niveau des projets financés par la CEB, mais aussi concernant ses achats de biens et de services. Pour atteindre ces objectifs, un Directeur du Contrôle de la Conformité *(Chief Compliance Officer)* rend compte aux différents organes de la Banque.



- Enfin, *le Comité de surveillance,* constitué selon un schéma de rotation de trois membres issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

■ **Contrôle externe :** en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle s'appuie sur les entités de contrôle externes suivantes :

- L'*auditeur externe :* suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

- Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des *agences de notation internationales,* Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. Au second semestre 2010, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis de nombreuses années.

II - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

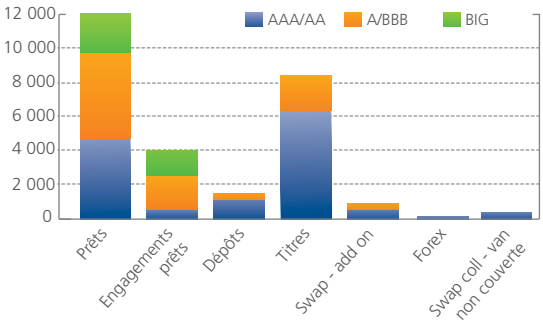
Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à différents types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2010 est détaillée dans le schéma 1.

Schéma 1 - Exposition au risque de crédit

en millions d'euros



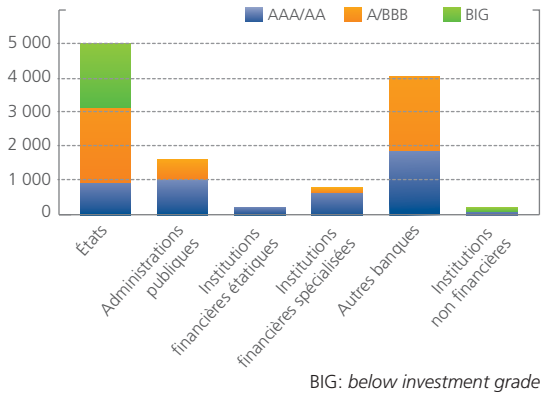
BIG: *below investment grade*

■ Portefeuille de prêts

En 2010, l'encours de prêts a connu une légère diminution de - 1,8% par rapport à 2009 et a atteint € 12,0 milliards. En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie en 2010, 63,0% du portefeuille de prêts ont été alloués à des États ou à des administrations publiques, contre 59,2% fin 2009 ; 34,3% à des institutions financières, contre 38,2% fin 2009 ; et 2,7% à d'autres contreparties, contre 2,6% fin 2009 (schéma 2). L'encours de prêts noté *investment grade* représente 82% du portefeuille de prêts contre 86% fin 2009 (schéma 3).

Schéma 2
Risque de crédit par type de contrepartie

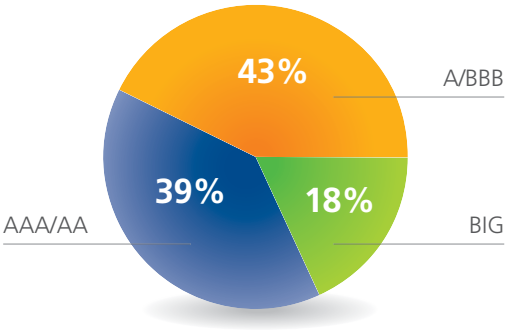
en millions d'euros



BIG: *below investment grade*



Schéma 3 - Profil de risque du portefeuille de prêts



BIG: *below investment grade*

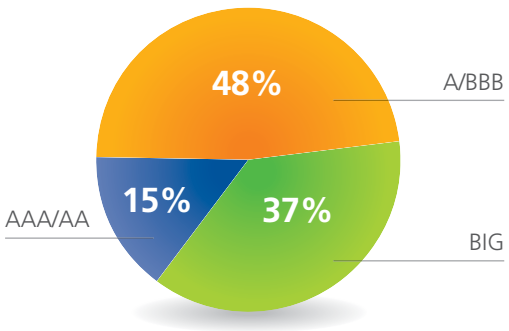
Rehaussements de crédit

A fin décembre 2010, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 3,2 milliards (contre € 2,7 milliards fin 2009), dont € 2,7 milliards de garanties et € 0,5 milliard de collatéraux (voir note B des états financiers).

Engagements de prêts

Le stock de projets engagé correspond à la fraction des projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année 2010, le stock de projets engagé a connu une progression de 12,7%. À la fin de l'exercice 2010, il s'élève à € 4,0 milliards contre € 3,6 milliards à fin 2009. La qualité en termes de risques de crédit du stock engagé reste satisfaisante, avec 63,0% de contreparties notées *investment grade,* contre 66,9% fin 2009 (voir note B des états financiers et schéma 4).

Schéma 4 - Profil de risque du stock engagé

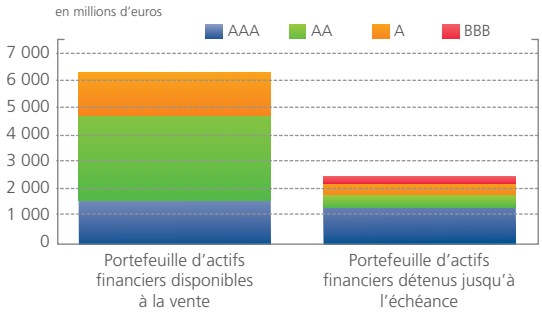


BIG: *below investment grade*

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 42). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2010 est représentée dans le schéma 5 (voir note B des états financiers).

Schéma 5
Risque de crédit des portefeuilles obligataires



Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir les risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir produits dérivés page 42).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement)*. Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2010, la CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap. Par conséquent, la totalité des opérations des produits dérivés est collatéralisée, de même qu'en 2009 (voir note B des états financiers).

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale, majorée des engagements fermes de financement vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide. La CEB retient ici comme définition du capital solide : le capital appelé, les réserves et les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de



contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.

Au 31 décembre 2010, le total de l'encours sur les contreparties représentant un grand risque atteint € 4,8 milliards, soit 114% du capital solide de la CEB (voir note B des états financiers).

2. Risque de marché

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change. Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading*, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle.

■ Risque de taux d'intérêt

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

■ Risque de taux de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2010, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit par l'insuffisance de liquidité pour couvrir ses besoins futurs et exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans. La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés (voir note B des états financiers).

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque d'image.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors de la réunion annuelle du CORO *(Comité Organisation et Risques Opérationnels)* et la mesure du risque opérationnel est calculée chaque trimestre et présentée dans le rapport trimestriel des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA *(Basic Indicator Approach)* a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

Au 31 décembre 2010, le risque opérationnel s'élève à € 20,0 millions, contre € 19,4 millions à fin 2009 (voir note B des états financiers).

III - DISPOSITIF PRUDENTIEL

La Banque a défini un dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des capitaux propres. Ce dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration en juin 2004, a pris effet le 1er janvier 2005.

Le cadre prudentiel est interne à la Banque. En sa qualité d'institution financière internationale, la CEB n'est soumise ni au cadre réglementaire de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Par conséquent, les ratios ne sont pas requis statutairement ou réglementairement, ni d'aucune autre façon et peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres institutions financières internationales.

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Le ratio d'emploi des capitaux propres, qui, bien que s'inspirant des recommandations du Comité



de Bâle, diffère du ratio d'emploi des capitaux propres de Bâle II. Le *risk asset coverage ratio* a été ajouté dans le cadre prudentiel de la CEB et le ratio de liquidité a été renforcé.

Ces trois ratios ont pour objectif de : limiter le risque de défaut sur le portefeuille de prêts par rapport aux capitaux propres de la CEB ; limiter l'encours de prêts noté *below investment grade* et de fait l'exposition de la Banque aux risques les plus significatifs ; contribuer à renforcer les exigences en matière de liquidité. Ils sont complétés par deux autres ratios : le ratio d'endettement et le ratio de portefeuille.

Les ratios fonctionnent comme des indicateurs "d'alerte précoce". Toute variation d'une période à l'autre est analysée par les départements en charge et communiquée aux comités décisionnaires. En cas de dégradation de l'un ou de plusieurs ratios, les départements responsables analysent les raisons identifiant les facteurs sous-jacents. Le résultat de cette analyse est présenté aux comités décisionnaires qui peuvent proposer des actions correctrices au Comité de Direction Générale.

Le ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio prudentiel a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. La pondération des risques est déterminée sur la base des normes de Bâle II.

La limite est fixée à 100%. Fin 2010, le ratio ressort à 23,5%, contre 20,3% à fin 2009, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

RATIO D'EMPLOI DES CAPITAUX PROPRES =

Portefeuille de prêts pondéré en risque

Capital utilisable

- *Portefeuille de prêts pondéré :*
 Σ [(principal + intérêts) x Probabilité de défaut]
- *Capital utilisable : Capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

Le *risk asset coverage ratio*

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *below investment grade* au capital solide.

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards. Fin décembre 2010, le ratio ressort à 50,7%, contre 40,5% fin 2009 compte tenu d'une augmentation du portefeuille noté *below investment grade* (détérioration de notation de la Grèce, nouvelles opérations avec des contreparties *below investment grade* et évolution des taux de change).

***RISK ASSET COVERAGE RATIO* =**

Portefeuille de prêts nominal noté *below investment grade*

Capital solide

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA*

Le ratio de liquidité renforcé

Le niveau de liquidité doit respecter un ratio de liquidité renforcé. Ce ratio rapporte la trésorerie disponible, les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois au besoin de liquidité. Ce dernier prend en compte le stock de projets en attente de financement et les *cash-flows* nets à l'horizon de 3 ans, y compris le besoin de liquidité justifié par le risque de défaut sur le portefeuille de prêts. La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

À fin 2010, le ratio de liquidité renforcé est de 121,1% par rapport à 102,2% en 2009. Ceci est la conséquence de la décision de la Banque d'augmenter les réserves de liquidité dans un contexte de crise sévère des marchés financiers, et de la nécessité d'anticiper les importants remboursements d'émissions à l'horizon 2014.

Le ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours total de la dette après swap et le total des capitaux propres (capital souscrit, réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et résultat de l'année). La limite pour le ratio d'endettement est fixée à 4.

Au 31 décembre 2010, ce ratio s'élève à 3,78 (94% de la limite autorisée) et reste relativement stable par rapport à 3,80 à fin 2009. Ceci est la conséquence de la décision de la Banque d'augmenter la liquidité compte tenu de la crise financière.

Le ratio de portefeuille

C'est le rapport entre la somme de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*) et le total des capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et résultat de l'année). La limite pour le ratio de portefeuille est fixée à 2.

Au 31 décembre 2010, ce ratio s'élève à 1,86 contre 1,79 à fin 2009. Ceci est la conséquence de la décision de la Banque d'augmenter la liquidité compte tenu de la crise financière.



Le contrôle de la conformité

La *Compliance* a pour mission "de s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, au code de conduite ainsi qu'aux *bonnes pratiques,* afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'Institution, de ses organes et de son personnel". La *Compliance* a été constituée en février 2008 avec la prise de fonction du Directeur du Contrôle de la Conformité *(Chief Compliance Officer)* à la CEB.

Dans le cadre de l'exercice de son activité courante, les réalisations les plus significatives de la *Compliance* sont reprises ci-après.

La *Compliance* a élaboré et mis en oeuvre les *Integrity Due Diligence Guidelines and Procedures* en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La CEB applique ainsi les critères d'identification de sa clientèle et d'évaluation du risque pris en compte dans les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), reprises par la législation de l'Union européenne (UE) et utilisées en tant que meilleurs standards par un bon nombre d'institutions financières internationales (IFI).

Ce contrôle, qui concerne les opérations de prêt et les activités financières de la CEB, est effectué grâce à l'utilisation de bases de données internationales. A l'instar d'autres IFI et banques multilatérales de développement (BMD), une coopération de la CEB avec les différentes instances internationales chargées de la lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent (OLAF, Office européen de lutte anti-fraude, Moneyval, Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au Conseil de l'Europe, et GRECO, Groupe d'États contre la corruption, au Conseil de l'Europe, etc.) a également été mise en place, et a permis d'établir une coopération renforcée et de participer aux travaux de ces institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE.

Trois nouveaux Codes de conduite (un pour le Management, le personnel et les prestataires de services, un autre pour les organes collégiaux, un dernier pour le Comité de surveillance) approuvés par les Conseils fin 2009, constituent maintenant le cadre éthique de la CEB. Parmi les sujets les plus importants abordés dans ces Codes de conduite, il convient de citer : la nouvelle réglementation concernant les conflits d'intérêts et les activités extérieures ; les cadeaux et autres libéralités ou invitations reçues de l'extérieur ; la politique en matière de délits d'initiés ; ainsi que celle en matière de signalement pour les cas de fraude, corruption et blanchiment d'argent.

Suite à la signature en 2006 par les principales BMD d'un *Joint Statement on the Uniform Framework for preventing and combating fraud and corruption,* et à la Déclaration du Gouverneur de la CEB d'adhésion à ce cadre commun, la CEB partage les principes et les actions communes exposés dans le *Joint Statement* et participe aux efforts conjoints des autres IFI dans ce domaine.

La *Compliance* a également établi un réseau de relations stables avec les responsables des questions d'intégrité des autres IFI. La CEB a été officiellement associée au groupe de l'*Integrity Forum,* regroupant l'ensemble des responsables de *l'Integrity* (*Compliance* et *Investigation*) des BMD européennes. Le Directeur du Contrôle de la Conformité est invité depuis 2009 à participer à ces réunions, parmi lesquelles le *MDBs Integrity Forum* et la *Conference of International Investigators.*

En outre, la *Compliance* a pris l'initiative de réunir les *Chief Compliance Officers* des BMD européennes afin de créer une table de discussion commune et évaluer ensemble les approches respectives en vue d'une uniformisation et d'une simplification de leurs méthodes de travail. Le *First European MDBs Compliance Forum,* qui a constitué une première dans ce secteur d'activité, a eu lieu à Paris en juillet 2009. Ce Forum a marqué l'effort de coordination et de coopération entre les différentes IFI à l'échelle européenne en ce qui concerne les méthodes et procédures à utiliser dans l'application de normes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'activité du Forum continue à se développer et constitue une base de coopération très utile dans l'activité opérationnelle de la *Compliance.*

Enfin, la *Compliance* a élaboré et applique les "Procédures pour le traitement des requêtes provenant de l'extérieur en matière de marchés publics concernant les projets financés par la CEB", visant à permettre à la CEB de disposer d'un cadre assez complet pour traiter les demandes qui lui parviennent de la part des participants aux appels d'offres lancés par les promoteurs des projets financés par la Banque et assurer un règlement correct des plaintes en provenance de l'extérieur.

Les activités de la *Compliance* font l'objet d'un Rapport annuel de la *Compliance,* destiné aux organes de la CEB.



Gestion des ressources humaines

Flexibilité accrue dans la gestion des ressources humaines

L'organisation de la Banque fait régulièrement l'objet d'aménagements destinés à renforcer son efficacité. A ce titre, la fonction ressources humaines, qui revêt une importance stratégique, a été directement rattachée au Gouverneur depuis le 1er juillet 2010.

L'année 2010 a également permis à la CEB de bénéficier d'une gestion des ressources humaines plus moderne et plus flexible par la mise en place de "groupes de grades", conformément à la politique approuvée en 2009 sur le regroupement des emplois.

Cette politique a consisté à regrouper les catégories correspondantes aux emplois en cinq grands groupes, permettant ainsi d'offrir les outils nécessaires à une meilleure maîtrise à terme de la masse salariale. Par ailleurs, elle présente davantage de transparence quant aux possibilités d'évolution de carrière ainsi que d'homogénéité dans les classifications des activités. Dans cette lignée, l'exercice de classification des emplois a été lancé fin 2010 afin d'assurer la conformité entre le grade d'un emploi et son niveau de responsabilité. Cet exercice permettra à la CEB de disposer d'emplois de référence et de critères standards d'évaluation pour chacun d'entre eux.

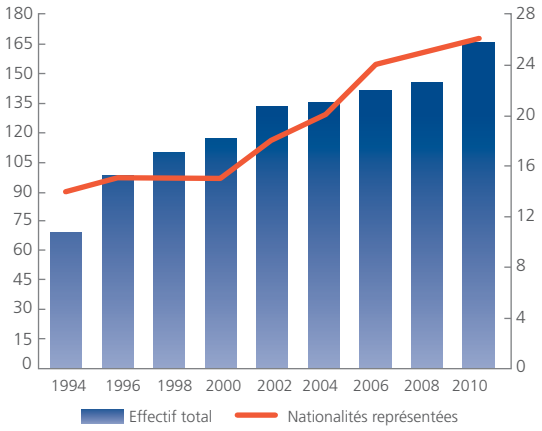
Les critères d'évaluation pour chaque emploi de référence devraient prendre en compte le niveau de responsabilité, la supervision managériale, l'autonomie de l'emploi, le degré de communication interne et externe, les connaissances linguistiques et techniques ainsi que l'expérience des agents.

Cet outil spécifique permettra de veiller à ce que la gestion des emplois soit encore plus équitable, cohérente et actualisée.

Finalement, dans le cadre de la mise en place d'une politique de ressources humaines renforçant le développement professionnel, outre les formations linguistiques et techniques habituelles, un programme de formation sur le thème du leadership est proposé aux agents. Ces formations, qui se dérouleront en 2011, permettront aux Directeurs et Responsables de Département de développer leurs aptitudes managériales et de les accompagner dans la gestion de leurs équipes.

Renforcement, diversification et parité des effectifs

Afin de s'adapter aux évolutions de ses activités, la CEB a, au cours des années, régulièrement augmenté son effectif. Ainsi, fin 2010, la Banque compte au total 163 agents permanents et hors-cadre.



En parallèle, tout au long de son développement, la Banque a veillé à ce que son effectif reflète au mieux les différentes nationalités de ses États membres. L'éventail des nationalités représentées au sein de la Banque s'est donc élargi, leur nombre passant de 14 en 1994 à 26 fin décembre 2010. Pour la seule année 2010, la Banque a mené à bien des recrutements dans 8 nationalités différentes.

Une attention particulière a également été portée à la question de la parité hommes-femmes. Fin décembre 2010, la répartition de l'effectif s'établissait à 54% de femmes et 46% d'hommes. Il est à noter que dans le groupe II, constitué de cadres de catégories A1-A5, la représentation des femmes s'élevait à 46%.



Communication

La CEB s'attache à répondre au besoin d'information croissant du plus large public, compte tenu des ressources et du positionnement qui lui sont propres.

Dans ce cadre, elle met l'accent sur le principe de transparence, en s'inspirant des bonnes pratiques adoptées par les institutions financières internationales, qu'elle ajuste à ses spécificités et à sa dimension modeste. La Banque traduit cet engagement dans une politique d'information publique, adoptée en 2008 par le Conseil de direction sur recommandation du Conseil d'administration, et actualisée en 2010. L'Institution reconnaît les mérites d'un dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes, à travers la mise à disposition d'une adresse e-mail dédiée (info@coebank.org) et la publication de son rapport annuel sur la responsabilité sociale d'entreprise.

En termes d'outils, la CEB axe l'essentiel de sa communication sur Internet. Elle a ainsi modernisé son site web en 2010, notamment la page d'accueil, pour améliorer l'accès du public aux informations pertinentes. Le contenu en est très régulièrement enrichi. Y figure également le film de présentation des activités de la Banque, désormais traduit dans plusieurs langues non officielles de ses États membres, en particulier celles des pays du groupe cible.

Dans le même temps, la Banque déploie sa communication institutionnelle sur un large spectre, à savoir :

- un rapport annuel, dont la CEB s'efforce au fil des ans de renouveler l'image



Séminaire "Gestion de la trésorerie"
Paris, 18 novembre 2010



Audience papale du 12 juin 2010
Allocution prononcée par M. Raphaël Alomar, Gouverneur de la CEB, devant sa Sainteté le Pape Benoît XVI

- un éventail diversifié de publications, qui vont des brochures générales sur l'Institution à des études plus sectorielles
- de grands événements fédérateurs (telle la Réunion Commune de la Banque, qui s'est déroulée en 2010 au Vatican et a donné lieu à une audience par le Pape Benoît XVI).

En complément, une attention particulière est accordée au volet interne de la communication d'entreprise. On peut citer entre autres :

- le site Intranet des ressources humaines, dédié aux agents, continûment mis à jour
- la revue trimestrielle, CEB *Info,* qui a fait peau neuve au premier semestre 2010



- l'enquête de satisfaction annuelle auprès du personnel sur les fonctions de support transversales à l'Institution (informatique, ressources humaines et moyens généraux), dont les résultats sont reflétés dans le rapport sur la performance de la Banque
- des séminaires techniques, ouverts aussi bien aux actionnaires qu'aux agents de la CEB (le dernier en date, portant sur la gestion de trésorerie, s'est tenu le 18 novembre 2010).



La responsabilité sociale d'entreprise à la CEB

Le développement durable se situe à la croisée de trois impératifs : l'équité sociale, le développement économique et la protection de l'environnement. Pour la CEB, la "responsabilité sociale d'entreprise" s'entend ainsi comme sa contribution globale à un développement socialement et écologiquement durable.

Dans cette optique, si la Banque "naturellement sociale" qu'est la CEB inscrit d'emblée sa mission au cœur du développement durable, encore lui faut-il relever le défi opérationnel de ce positionnement. C'est le sens des efforts menés tout au long de ces dernières années pour intégrer les exigences propres au développement durable aussi bien dans l'activité de financement de projets que dans la gestion et le fonctionnement mêmes de l'Institution. Ceci, compte tenu des spécificités et du dimensionnement de la CEB.

La crise et ses conséquences, qui se font encore durement sentir en Europe, appellent à ancrer toujours davantage l'action de la Banque au sein de cet horizon commun qu'est le développement durable. A cette épreuve, la CEB fait valoir ses atouts : la prudence de sa gestion financière et des risques, indissociable de la nature bancaire de son activité, l'originalité de son mandat au service de la cohésion sociale, ainsi que sa capacité d'adaptation et de réponse rapide. Dans un contexte tendu en Europe, la Banque continue ce faisant d'afficher des résultats solides en 2010 et de conforter son rôle d'instrument financier de la solidarité européenne.

Dans un esprit de transparence bien comprise, la CEB s'attache à rendre compte à l'ensemble de ses parties prenantes de tout l'éventail de sa contribution au développement durable. Le canal privilégié en est le Rapport annuel dédié à la responsabilité sociale d'entreprise, approuvé par les organes collégiaux de l'Institution à l'occasion de la Réunion Commune. Ce document de référence s'applique à restituer la logique d'action au long cours de la Banque, en mettant l'accent sur les avancées réalisées d'une année sur l'autre. A cet égard, il constitue aussi bien le reflet de la manière d'agir et de la raison d'être de la CEB qu'un outil pour progresser dans la direction souhaitée. Le contenu est articulé autour de trois volets principaux qui présentent successivement l'Institution ("CEB : la banque européenne naturellement sociale"), son activité de projets et de prêts ("des financements socialement responsables") et le fonctionnement de la Banque ("une gestion durable de l'Institution").



En 2010, la CEB a donné une nouvelle impulsion aux efforts engagés pour assurer un fonctionnement plus efficace et plus responsable de ses opérations. A ce titre, on peut citer entre autres la conclusion positive de la revue stratégique, qui s'est traduite par une réforme significative de la gouvernance au terme d'un dialogue approfondi avec les Conseils ; l'adoption d'une politique environnementale de plein exercice conjuguée à l'actualisation de la politique d'information publique ; l'accent supplémentaire mis sur une gestion performante des ressources humaines ; l'adaptation des outils de communication à travers la refonte de la page d'accueil du site web ou le nouveau bulletin d'information trimestriel CEB *Info* ; la réalisation d'un diagnostic environnemental du siège de la Banque suivie en fin d'année du lancement d'une mission "bilan carbone".

Bien sûr, la responsabilité d'entreprise demeure tout autant un défi au quotidien qu'une perspective de longue haleine. Beaucoup reste à faire pour en favoriser l'appropriation et l'acculturation dans la gestion courante. Les échanges avec plusieurs agences de notation sociale et environnementale ont également permis de mesurer plusieurs axes d'amélioration. Les normes internationales (GRI, ISO 26000) se précisent. Au total, la dynamique est lancée et la CEB, dans le respect de ses équilibres, apparaît bien armée pour continuer de progresser dans cette voie.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport du Gouverneur

États financiers 2010



TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS 60

Objectifs de la Banque 60
Secteurs d'intervention 60
Bilan 61
Compte de résultat 62
État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres 63
État de variations des capitaux propres 63
Tableau des flux de trésorerie 64

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 65

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB) 65
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 72
Note C - Actifs et passifs financiers 83
Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture 84
Note E - Portefeuille-titres 85
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 86
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 89
Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers 90
Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre 91
Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 93
Note K - Provisions pour risques et charges 96
Note L - Capital 98
Note M - Marge d'intérêts 99
Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 101
Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 101
Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation 101
Note Q - Charges générales d'exploitation 102
Note R - Coût du risque 102
Note S - Événements postérieurs à la date de clôture 103

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 104

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 106

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 107

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 107

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 108

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

en milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		230 316	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 216 278	314 346
Instruments dérivés de couverture	D	1 226 344	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	E	6 332 058	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 115 390	12 326 370
Autres créances	F	1 322 336	1 281 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 241 862	2 123 226
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 297	31 215
Comptes de régularisation et actifs divers	H	5 125	5 405
Total de l'actif		**24 721 006**	**22 730 580**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 275 923	2 312 949
Instruments dérivés de couverture	D	445 669	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	100 809	67 747
Dettes représentées par un titre	I	19 855 536	17 680 780
Comptes de régularisation et passifs divers	H	823 133	188 047
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	78 733	75 420
Provisions pour risques et charges	K	82 548	73 891
Total dettes		**22 662 351**	**20 771 808**
Capital	L		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 686 636	1 585 587
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(113 584)	(103 602)
Résultat de l'exercice		115 865	107 049
Total capitaux propres		**2 058 655**	**1 958 772**
Total du passif		**24 721 006**	**22 730 580**

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2010	2009
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		40 007	58 532
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		135 696	259 042
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 580	88 524
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(6 592)	(5 404)
Dettes représentées par un titre		(120 701)	(255 836)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 405)	(3 377)
Marge d'intérêts	M	**136 585**	**141 481**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	N	(1 050)	(1 225)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	O	62	183
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	P	(1 941)	(1 573)
Produit net bancaire		**133 656**	**138 866**
Charges générales d'exploitation	Q	(32 062)	(29 081)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 838)	(1 823)
Résultat brut d'exploitation		**99 756**	**107 962**
Coût du risque	R	16 109	(913)
Résultat net		**115 865**	**107 049**

État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2010	2009
Résultat net	**115 865**	**107 049**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(9 982)	68 024
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période		(1 030)
Autres éléments du résultat global	**(9 982)**	**66 994**
Total	**105 883**	**174 043**

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2009	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**
Résultat de l'exercice 2009		107 049		107 049
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			66 994	66 994
Capitaux propres au 31 décembre 2009	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**
Affectation du résultat de l'exercice 2009		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2010		115 865		115 865
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(9 982)	(9 982)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	**369 738**	**1 802 501**	**(113 584)**	**2 058 655**

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009
Résultat de l'exercice		115 865	107 049
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 838	1 823
+/- Dotations nettes aux provisions		15	913
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		26 198	3 035
+/- Autres mouvements		(1 717)	(13 051)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*26 334*	*(7 280)*
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		329 702	202 571
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 161 266)	(2 458 902)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 048)	(100 426)
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*(835 612)*	*(2 356 757)*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(693 413)**	**(2 256 988)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(123 212)	(148 376)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(1 920)	(1 300)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(125 132)**	**(149 676)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 452	3 797
+/- Flux nets de trésorerie provenant des dettes représentées par un titre		677 708	1 905 518
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**681 160**	**1 909 315**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**1 041**	**(390)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(136 344)**	**(497 739)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 668 517**	**2 166 256**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*386 883*	*194 275*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 281 634*	*1 971 981*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 532 173**	**1 668 517**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*230 316*	*386 883*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*1 301 857*	*1 281 634*
Variation de la trésorerie nette		**(136 344)**	**(497 739)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, "Première application des normes d'information financière internationales", et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne(*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2010, notamment l'amélioration annuelle des normes IFRS (avril 2009) et l'amendement IAS 39 relatif aux modalités de couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture du risque d'inflation, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2010.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en terme de jugement ou de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.2. Prêts

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

– Gros œuvre	50 ans
– Façades et toitures	50 ans
– Installations générales techniques	10 ans
– Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

– Aménagements et mobilier	10 ans
– Véhicules de transport	4 ans
– Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires :	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables :	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Par la Résolution 384 (2010) du 26 novembre 2010, le Conseil de direction a modifié le Statut de la CEB, de telle sorte qu'à l'avenir, les Vice-Gouverneurs seront nommés par le Conseil de direction sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. En outre, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs seront à l'avenir nommés pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

	2010	2009
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction (*)		45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction (**)	0,5	3
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	331	325
Vice-Gouverneur Guglielmino	267	262
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	252	247
Vice-Gouverneur Tarafás	252	247

() Le poste de Président du Conseil de direction est resté vacant en 2010.*

*(**) Les indemnités de fonction sont versées à raison de mensualités de € 500. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat s'est achevé fin novembre 2010, a renoncé à percevoir ses indemnités.*

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommées pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

- Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le Comité de Financement : une fois par trimestre il décide de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

- Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

- Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon, correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc.…).

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring,* développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade (BIG).*

- Revue de l'exposition totale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2010				2009			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	4 706	5 154	2 128	**11 988**	5 213	5 280	1 706	**12 198**
Engagements prêts	603	1 920	1 480	**4 003**	825	1 555	1 176	**3 556**
Dépôts	1 215	368		**1 583**	1 316	353		**1 668**
Titres	6 496	1 977		**8 473**	5 683	1 313		**6 996**
Swap - add on	679	205		**884**	678	190		**868**
Forex	11			**11**	14	8		**23**
Swap coll - valeur actuelle non couverte	122	19		**141**	19	4		**23**
Total	**13 832**	**9 643**	**3 608**	**27 084**	**13 748**	**8 703**	**2 882**	**25 333**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Portefeuille de prêts

L'encours de prêts est en diminution de -1,8% par rapport à 2009 et se situe à € 12,0 milliards au 31 décembre 2010. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2010.
La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2010, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 3,2 milliards contre € 2,7 milliards fin 2009. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 2,7 milliards et de collatéraux pour € 0,5 milliard. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 82% du portefeuille total, contre 86% fin 2009.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

en millions d'euros

	2010				2009			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	3 532	29%	4 706	39%	4 168	34%	5 213	43%
A/BBB	6 180	52%	5 154	43%	6 181	51%	5 280	43%
BIG	2 276	19%	2 128	18%	1 849	15%	1 706	14%
Total	**11 988**	**100%**	**11 988**	**100%**	**12 198**	**100%**	**12 198**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 5,9% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

Répartition du portefeuille de prêts par type de contrepartie

Les garanties assorties d'un transfert de risque ont également conduit à une redistribution sectorielle. Ainsi, sous l'effet des garanties, la part de l'encours souverain augmente de +31%.

en millions d'euros

	2010				2009			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	919	2 203	1 852	4 974	938	2 346	1 453	4 738
Administrations publiques	1 037	543	9	1 589	915	406	12	1 333
Institutions financières étatiques	228			228	268			268
Institutions financières spécialisées	617	100	43	760	728	120	31	878
Autres banques	1 882	2 208	24	4 114	2 292	2 307	57	4 656
Institutions non financères	23	100	200	323	73	100	152	324
Total	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition du portefeuille de prêts des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

en millions d'euros

	2010					2009					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1 ÉTAT A		1 136		1 136	9%	ÉTAT A		1 048		1 048	9%
2 ÉTAT B			765	765	6%	ÉTAT D			648	648	5%
3 ÉTAT C	639			639	5%	ÉTAT B			633	633	5%
4 ÉTAT D			616	616	5%	ÉTAT C	560			560	5%
5 ÉTAT E		529		529	4%	Autre banque A	555			555	5%
6 Autre banque A	463			463	4%	ÉTAT E		513		513	4%
7 Autre banque B		285		285	2%	Autre banque C		352		352	3%
8 Institution financière spécialisée	280			280	2%l	ÉTAT F		343		343	3%
9 ÉTAT F			271	271	2%	Autre banque D		332		332	3%
10 ÉTAT G		267		267	2%	Autre banque B		318		318	3%
Sous-total	**1 382**	**2 216**	**1 652**	**5 251**	**44%**	**Sous-total**	**1 115**	**2 907**	**1 280**	**5 302**	**43%**
Autres	3 324	2 938	476	6 737	56%	Autres	4 098	2 373	425	6 896	57%
Total	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**100%**	**Total**	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Engagements de prêts

Au cours de 2010, le niveau du stock de projets engagé montre une progression de 13%. A la fin de l'exercice 2010, il s'élève à € 4,0 milliards contre € 3,6 milliards à fin 2009. La redistribution des engagements de financement entre les catégories de notation est présentée ci-dessous :

en millions d'euros

	2010	2009	Variation 2010-2009
AAA/AA	603	825	**-27%**
A/BBB	1 920	1 555	**24%**
BIG	1 480	1 176	**26%**
Total	**4 003**	**3 556**	**13%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 97% fin 2010 contre 94% fin 2009. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est donnée dans le tableau suivant :

en millions d'euros

	2010					2009			
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	Total
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	1 513	3 161	1 687		6 361	1 106	2 660	1 233	4 999
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 397	426	280	10	2 113	1 527	391	80	1 998
Total	**2 910**	**3 587**	**1 967**	**10**	**8 473**	**2 633**	**3 050**	**1 313**	**6 996**
	34%	42%	23%	0,1%	100%	38%	44%	19%	100%

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition des portefeuilles obligataires selon les pays des contreparties émettrices

en millions d'euros

	2010		2009	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 317	62%	1 417	71%
Espagne	245	12%	50	3%
Portugal	200	9%	200	10%
Italie	161	8%	161	8%
Allemagne	145	7%	125	6%
Autres pays	45	2%	45	2%
Sous-total	**2 113**		**1 998**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	1 021	16%	1 014	20%
Pays-Bas	925	15%	639	13%
Allemagne	923	15%	183	4%
États-Unis	774	12%	768	15%
Norvège	507	8%	339	7%
Autres pays	2 211	35%	2 057	41%
Sous-total	**6 361**		**4 999**	
Total	**8 473**		**6 996**	

- Produits dérivés

La CEB a recours à des *swaps* d'intérêts (IRS) et à des *swaps* de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat ISDA *Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB.

Dans le cadre de ses activités de *swap*, la CEB a signé avec chacune de ses contreparties un contrat de collatéral CSA. A fin 2010, de même qu'en 2009, la totalité des opérations sur produits dérivés est donc collatéralisée.

L'ensemble des opérations de *swaps* est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire. Dans le cadre des opérations de *swaps*, la CEB reçoit comme collatéraux des dépôts et des titres notés AAA (du Trésor américain, allemand et français).

Répartition de l'encours notionnel des swaps par échéance

en millions d'euros

	2010					2009				
	moins d'1 an	**de 1 à 5 ans**	**de 5 à 10 ans**	**plus de 10 ans**	**Total**	**moins d'1 an**	**de 1 à 5 ans**	**de 5 à 10 ans**	**plus de 10 ans**	**Total**
Total (a)	**4 205**	**12 174**	**5 092**	**1 408**	**22 878**	**1 917**	**12 708**	**4 639**	**1 251**	**20 515**
Instr. devises	3 402	11 550	2 617	662	18 231	1 818	11 234	3 206	722	16 980
Instr. taux	803	623	2 475	746	4 647	99	1 474	1 434	529	3 535
dont collateralisés (b)	*4 205*	*12 174*	*5 092*	*1 408*	*22 878*	1 917	12 708	4 639	1 251	20 515
(b) / (a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

- Grands risques/ Concentration

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient ici comme définition du capital solide : le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.

Au 31 décembre 2010, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide de la CEB, de même qu'en 2009, et six groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,8 milliards, soit 114% du capital solide de la CEB contre € 4,6 milliards et 110% fin 2009, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un *swap* de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

- Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2010**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2009**
Euro	22 508 945	7 160 149	(15 415 139)	(66 343)	20 504 503	6 368 186	(16 139 523)	(2 003 206)
Yen japonais	135 645	168 345	33 791	1 091	142 955	168 061	25 874	768
Dollar des États-Unis	787 270	10 762 415	9 975 375	230	961 692	11 168 067	10 207 164	789
Livre sterling	44 525	1 350 971	1 306 565	119	45 587	1 199 030	1 153 474	31
Forint hongrois	224 257	842	(223 361)	54	232 264	964	(231 245)	55
Autres	1 020 364	5 278 284	4 258 180	260	843 579	3 826 272	2 982 887	194
Total	**24 721 006**	**24 721 006**	**(64 589)**	**(64 589)**	**22 730 580**	**22 730 580**	**(2 001 369)**	**(2 001 369)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

- Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

Le département ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations du bilan de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2010 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

en milliers d'euros

Type de taux	**Avant couverture**			**Instruments de couverture**			**Après couverture**		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
ACTIF									
Taux fixe	9 545 710	102 311	9 648 021	-2 844 033	461 245	-2 382 788	6 701 677	563 556	7 265 233
Encours échéancés	*7 249 842*	*102 311*	*7 352 153*	*-2 844 033*	*461 245*	*-2 382 788*	*4 405 809*	*563 556*	*4 969 365*
Encours non échéancés	*2 295 868*		*2 295 868*				*2 295 868*		*2 295 868*
Taux variable	14 640 285	22 726	14 663 011	2 786 663	6 099	2 792 762	17 426 948	28 825	17 455 773
Total	**24 185 995**	**125 037**	**24 311 032**	**(57 370)**	**467 344**	**409 974**	**24 128 625**	**592 381**	**24 721 006**
PASSIF									
Taux fixe	(22 750 528)	(461 302)	(23 211 830)	18 302 991	(38 207)	18 264 784	(4 447 537)	(499 509)	(4 947 046)
Encours échéancés	*(18 326 694)*	*(461 302)*	*(18 787 996)*	*18 302 991*	*(38 207)*	*18 264 784*	*(23 703)*	*(499 509)*	*(523 212)*
Encours non échéancés	*(4 423 834)*		*(4 423 834)*				*(4 423 834)*		*(4 423 834)*
Taux variable	(1 435 541)	(304)	(1 435 845)	(18 306 607)	(31 508)	(18 338 115)	(19 742 148)	(31 812)	(19 773 960)
Encours échéancés	*(537 967)*	*(304)*	*(538 271)*	*(18 306 607)*	*(31 508)*	*(18 338 115)*	*(18 844 574)*	*(31 812)*	*(18 876 386)*
Encours non échéancés	*(897 574)*		*(897 574)*				*(897 574)*		*(897 574)*
Total	**(24 186 069)**	**(461 606)**	**(24 647 675)**	**(3 616)**	**(69 715)**	**(73 331)**	**(24 189 685)**	**(531 321)**	**(24 721 006)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 9 546 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 6 702 millions.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 22 751 millions, avant couverture, est réduite à € 4 448 millions, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le département ALM étudie le niveau de la marge nette d'intérêts pour l'année à venir (2011) sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

Au 31 décembre 2010, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont exceptionnellement bas. Le *stress test* présenté ci-dessous repose sur le maintien d'une translation uniforme de 10 pb. En effet, un choc à la baisse d'amplitude plus importante, combiné à un niveau très faible des taux constatés, suppose l'application de taux quasi nuls et même négatifs dans certains cas. Le maintien d'une translation uniforme de 10 pb assure la cohérence entre les résultats obtenus et l'environnement des taux particulièrement bas.

en milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pb	Translation parallèle - 10 pb
31/12/2010	-710	709

La sensibilité de la marge nette d'intérêt mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision de l'Actif et du Passif.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation de +/- 10 pb est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée dynamiquement sur le périmètre du bilan : on évalue la marge d'intérêt escomptée (en statique ajouté des productions à venir) mois par mois sur l'année future après la date d'arrêté. En conséquence, la sensibilité de la marge nette d'intérêts tient compte à la fois des écoulements des produits du stock d'opérations et d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont indexés sur des taux FWD calculés pour la simulation.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2010 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de € 0,7 million si les taux diminuaient de 10 points de base. A l'inverse, elle baisserait de € 0,7 million si les taux augmentaient de 10 points de base. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

en milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316			230 316				230 316
Actifs financiers disponibles à la vente	381 422	1 973 917	2 245 740	4 601 079	900 221	1 118 526	2 018 747	6 619 826
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	81 033	300 085	1 519 076	1 900 194	5 745 111	5 705 221	11 450 331	13 350 525
Autres créances	1 540 477	5 019	7 537	1 553 033				1 553 033
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 258	99 094	108 978	222 330	971 071	1 880 728	2 851 799	3 074 128
Total de l'actif	**2 247 505**	**2 378 115**	**3 881 332**	**8 506 952**	**7 616 403**	**8 704 474**	**16 320 877**	**24 827 828**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	88 287	5 016	7 529	100 832				100 832
Dettes représentées par un titre	1 559 572	79 476	3 138 274	4 777 322	13 710 601	3 484 850	17 195 450	21 972 772
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733			78 733				78 733
Total du passif	**1 726 592**	**84 492**	**3 145 803**	**4 956 887**	**13 710 601**	**3 484 850**	**17 195 450**	**22 152 338**
Hors-bilan								
Engagement de financement	88 063	300 000	1 223 937	1 612 000	1 990 533	400 281	2 390 814	4 002 814
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 373 349	101 930	2 981 160	4 456 440	14 533 412	2 774 714	17 308 125	21 764 565
A livrer	(1 734 034)	(45 944)	(2 509 421)	(4 289 399)	(13 119 631)	(2 491 017)	(15 610 648)	(19 900 047)
Total du hors-bilan	**(272 622)**	**355 986**	**1 695 677**	**1 779 041**	**3 404 313**	**683 978**	**4 088 291**	**5 867 332**
Position de liquidité 2010	**248 291**	**2 649 608**	**2 431 205**	**5 329 105**	**(2 689 885)**	**5 903 602**	**3 213 717**	**8 542 822**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883			386 883				386 883
Actifs financiers disponibles à la vente	426 426	780 155	1 882 318	3 088 899	973 731	1 197 585	2 171 316	5 260 215
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	19 563	416 358	1 822 422	2 258 343	5 970 924	5 095 179	11 066 103	13 324 446
Autres créances	1 669 007			1 669 007				1 669 007
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 150	20 314	188 703	219 167	708 333	2 095 858	2 804 191	3 023 358
Total de l'actif	**2 512 029**	**1 216 827**	**3 893 443**	**7 622 299**	**7 652 988**	**8 388 622**	**16 041 610**	**23 663 909**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747			67 747				67 747
Dettes représentées par un titre	1 738 068	243 035	1 044 352	3 025 455	13 279 759	3 176 000	16 455 759	19 481 214
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420			75 420				75 420
Total du passif	**1 881 235**	**243 035**	**1 044 352**	**3 168 622**	**13 279 759**	**3 176 000**	**16 455 759**	**19 624 381**
Hors-bilan								
Engagement de financement	10 618	185 709	1 419 106	1 615 433	1 549 198	391 117	1 940 315	3 555 748
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 740 761	538 631	1 165 743	3 445 135	13 451 849	3 371 905	16 823 754	20 268 889
A livrer	(1 879 661)	(534 859)	(927 943)	(3 342 463)	(13 785 847)	(3 232 621)	(17 018 468)	(20 360 931)
Total du hors-bilan	**(128 282)**	**189 481**	**1 656 906**	**1 718 105**	**1 215 200**	**530 401**	**1 745 601**	**3 463 706**
Position de liquidité 2009	**502 512**	**1 163 273**	**4 505 997**	**6 171 782**	**(4 411 571)**	**5 743 023**	**1 331 452**	**7 503 234**

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2010, la charge s'élève à € 20,0 millions, contre € 19,4 millions fin 2009.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

6. Ratios prudentiels

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio prudentiel a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2010, ce ratio s'élève à 23,5% contre 20,3% à fin 2009.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio prudentiel constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts nominal noté } \textbf{\textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA.

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards fin 2010.

A fin 2010, ce ratio s'élève à 50,7%, contre 40,5% fin 2009.

Ratio de liquidité renforcé

Le niveau de liquidité doit respecter un ratio de liquidité renforcé.

Ce ratio est le rapport entre la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et le besoin de liquidité : le stock de projets en attente de financement et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans. A fin 2010, le ratio de liquidité renforcé s'établit à 121,1% par rapport à 102,2% en 2009.

Ratio d'endettement

Ce ratio prudentiel s'obtient en rapportant la dette totale après *swap* aux capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat de l'année).

A fin 2010, le ratio s'élève à 3,78 contre 3,80 à fin 2009 pour une limite de 4. Le niveau des capitaux propres à fin 2010 autorise un plafond d'endettement de € 20,0 milliards, il subsiste donc une marge de € 1,1 milliard, soit une utilisation de 94% du plafond autorisé.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie après *swap* et le montant des capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat de l'année). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2010, le ratio s'élève à 1,86 contre 1,79 à fin 2009, soit une utilisation de 93% pour une limite de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2010, le plafond du portefeuille est de € 10,0 milliards, il subsiste donc une marge de manœuvre de € 0,7 milliard.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

en milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2010		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 437 726	12 325 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 316 154
Total de l'actif	**24 684 584**	**23 646 834**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	1 275 923
Instruments financiers dérivés de couverture	445 669	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	100 809
Dettes représentées par un titre	19 855 536	20 003 788
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733	78 733
Total du passif	**21 756 670**	**21 904 922**
31 décembre 2009		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	314 346
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 608 366	12 442 620
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	2 218 997
Total de l'actif	**22 693 960**	**21 623 985**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	2 312 949
Instruments financiers dérivés de couverture	372 974	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747	67 747
Dettes représentées par un titre	17 680 780	17 451 319
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420	75 420
Total du passif	**20 509 870**	**20 280 409**

Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" *(fair value hedge)* et sont enregistrés dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché positive	**Valeur de marché négative**	**Valeur de marché positive**	**Valeur de marché négative**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	210	(3 248)	191	(2 916)
Instruments dérivés de cours de change	1 216 068	(1 272 675)	314 155	(2 310 033)
Total	**1 216 278**	**(1 275 923)**	**314 346**	**(2 312 949)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	149 537	(248 431)	124 890	(208 145)
Instruments dérivés de cours de change	1 076 807	(197 238)	1 170 471	(164 829)
Total	**1 226 344**	**(445 669)**	**1 295 361**	**(372 974)**

Note E - Portefeuille-titres

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan (*)	***dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres***	**Valeur au bilan (*)**	***dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres***
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	967 094		189 110	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 364 019	(114 003)	4 775 794	(103 950)
Actions et autres titres à revenu variable	1 380	419	1 380	348
Provisions pour dépréciation	(435)		(506)	
Total	**6 332 058**	**(113 584)**	**4 965 778**	**(103 602)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 230 872		988 243	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 010 990		1 134 983	
Total	**2 241 862**		**2 123 226**	
Total du portefeuille titres	**8 573 920**	**(113 584)**	**7 089 004**	**(103 602)**

() Y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2010 et en 2009.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés selon leur prix de cotation.

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 040 588	7 551 171
Créances rattachées	15 680	11 758
Echéances impayées	436	221
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note R)	(1 837)	(1 822)
Sous-total	**7 054 867**	**7 561 328**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	4 947 375	4 647 132
Créances rattachées	25 976	26 354
Sous-total	**4 973 351**	**4 673 486**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	87 172	91 556
Total des prêts consentis	**12 115 390**	**12 326 370**
Autres créances		
Comptes à vue	4 405	11 634
Dépôts à terme	1 317 420	1 270 000
Sous-total	**1 321 825**	**1 281 634**
Créances rattachées	511	362
Total des autres créances	**1 322 336**	**1 281 996**

Au 31 décembre 2010, les prêts sont garantis à hauteur de € 3 214 803 milliers (31 décembre 2009 : € 2 682 620 milliers). Ces garanties, peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note J.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Pologne	1 304 019	10,88	955 900	7,84	514 767	612 258
Espagne	1 213 110	10,12	1 605 783	13,16	159 000	96 300
Hongrie	1 168 614	9,75	1 083 812	8,88	114 390	180 116
Italie [1]	1 010 316	8,43	1 157 932	9,49	234 900	254 900
France	951 224	7,93	1 264 185	10,36	100 000	100 000
Roumanie	765 403	6,38	632 513	5,19	479 953	627 720
Allemagne [2]	678 008	5,66	660 856	5,42	292 400	412 000
Finlande	673 042	5,61	707 875	5,80		100 000
Chypre	639 268	5,33	560 152	4,59	322 323	103 885
Turquie	615 970	5,14	647 747	5,31	749 733	341 190
Portugal	471 598	3,93	431 098	3,53	345 000	100 000
Danemark	280 000	2,34	303 333	2,49		
Grèce	270 858	2,26	343 485	2,82		
Croatie	266 640	2,22	256 536	2,10	64 146	46 148
Islande	237 535	1,98	196 482	1,61	10 173	39 386
Suède [3]	234 022	1,95	227 276	1,86	57 774	50 524
Lettonie	173 735	1,45	187 213	1,53	25 000	25 000
Slovénie	156 391	1,30	113 373	0,93		54 000
Norvège	126 500	1,06	126 500	1,04		
Belgique	120 750	1,01	93 332	0,77	40 000	25 000
Irlande	106 189	0,89	116 554	0,96	50 000	50 000
Bosnie-Herzégovine	85 477	0,71	94 352	0,78	25 647	27 220
Malte	78 250	0,65	88 350	0,72		
Albanie	76 164	0,64	54 842	0,45	40 743	62 011
Bulgarie	71 667	0,60	75 442	0,62	2 903	10 403
Lituanie	54 029	0,45	56 211	0,46	102 000	104 172
Serbie	50 923	0,42	57 993	0,48	21 100	28 076
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	39 099	0,33	34 209	0,28	92 350	7 500
République tchèque	31 333	0,26	28 042	0,23	45 000	50 000
République slovaque	20 151	0,17	22 889	0,19	54 126	8 252
Moldova	9 313	0,08	9 013	0,07	10 587	10 887
Estonie	7 435	0,06	3 745	0,03	23 800	28 800
Saint-Marin	930	0,01	1 278	0,01		
Monténégro					25 000	
Total	**11 987 963**	**100,00**	**12 198 303**	**100,00**	**4 002 815**	**3 555 748**

[1] dont € 504 502 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 545 887 milliers)
[2] dont € 222 500 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 261 250 milliers)
[3] dont € 100 000 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 100 000 milliers)

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	131 228		150 167		8 000	25 359
Logement pour les personnes à bas revenus	2 575 277		2 719 835		310 512	391 052
Création et maintien d'emplois viables	2 443 803		2 407 816		553 102	714 057
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 534 222		1 410 997		519 949	510 251
Sous-total	**6 684 530**	**56**	**6 688 815**	**55**	**1 391 563**	**1 640 719**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	812 654		1 019 750		535 223	319 049
Protection de l'environnement	1 574 498		1 526 079		1 101 529	800 050
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	224 808		243 196		60 376	68 292
Sous-total	**2 611 960**	**22**	**2 789 025**	**23**	**1 697 128**	**1 187 391**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 566 271		1 442 934		631 886	527 537
Santé	1 111 538		1 264 864		234 368	198 575
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	13 664		12 665		47 870	1 526
Sous-total	**2 691 473**	**22**	**2 720 463**	**22**	**914 124**	**727 638**
Total	**11 987 963**	**100**	**12 198 303**	**100**	**4 002 815**	**3 555 748**

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

en milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2008 et avant**	**2009**	**2010**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 827 933	1 148 732	1 011 019	3 987 684
Avec au moins un décaissement de prêt	15 131			15 131
Total	**1 843 064**	**1 148 732**	**1 011 019**	**4 002 815**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 129 milliers (€ 211 milliers en 2009). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un pays membre pour un montant identique.

Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements et mobiliers	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2009	23 748	15 018	5 776	5 030	**49 572**
Acquisitions		66	364	870	**1 300**
Cessions					
Autres mouvements		(73)	104	(31)	
Au 31 décembre 2009	**23 748**	**15 011**	**6 244**	**5 869**	**50 872**
Valeur brute					
Au 1er janvier 2010	23 748	15 011	6 244	5 869	**50 872**
Acquisitions		520	288	1 112	**1 920**
Cessions					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**15 531**	**6 532**	**6 981**	**52 792**
Amortissements					
Au 1er janvier 2009		(9 594)	(4 607)	(3 633)	**(17 834)**
Dotations de l'exercice		(921)	(524)	(378)	**(1 823)**
Cessions					
Au 31 décembre 2009		**(10 515)**	**(5 131)**	**(4 011)**	**(19 657)**
Amortissements					
Au 1er janvier 2010		(10 515)	(5 131)	(4 011)	**(19 657)**
Dotations de l'exercice		(798)	(476)	(564)	**(1 838)**
Cessions					
Au 31 décembre 2010		**(11 313)**	**(5 607)**	**(4 575)**	**(21 495)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**4 218**	**925**	**2 406**	**31 297**
Au 31 décembre 2009	23 748	4 496	1 113	1 858	31 215

Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes de régularisation et actifs divers		
Autres comptes de régularisation	1 898	631
Charges constatées d'avance	1 614	1 674
Débiteurs divers	1 613	2 068
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir		1 032
Total	**5 125**	**5 405**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus(*)	816 989	173 590
Crediteurs divers	3 407	3 161
Autres comptes de régularisation	2 737	11 296
Total	**823 133**	**188 047**

() Les dépôts de garantie reçus sont afférents aux opérations de swap dites "collatéralisées". En effet, la Banque bénéfice de contrats de collatéralisation avec la quasi-totalité de ses contreparties pour les contrats en cours au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.*

Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	80 784	67 747
dont Communauté européenne	*76 592*	*64 161*
Emprunts et comptes à terme	19 968	
Dettes rattachées	57	
Total	**100 809**	**67 747**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 840 958	16 547 393
Dettes rattachées	426 967	478 531
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	587 611	654 856
Total	**19 855 536**	**17 680 780**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du *"EC-Contribution Fund Phare Account"*
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie *"EC-Contribution Fund MEDA Account"*
 - En 2004, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account"*
 - En 2004, contribution destinée à Chypre *"SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account"*
 - En 2005, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account"*
 - En 2006, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*
 - En 2007, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 36 422 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 35 908 milliers).
- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme *"EU Municipal Finance Facility"*.
 - En 2004, création du *"EU Municipal Finance Facility Special Account"*
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme *"EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account"*
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, *"EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"* et *"EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 897 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 11 626 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit *"Preparatory Action Programme"*

 - En 2007, augmentation du *"Preparatory Action Special Account 2005"*

 - En 2008, augmentation du *"Preparatory Action Special Account 2006"*

 Le compte *"Preparatory Action Special Account 2004"* ouvert en 2005 a été fermé en 2010.

 Le solde de ces comptes s'élève à € 1 951 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 2 027 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit *"Energy Efficiency Finance Facility"*.

 - En 2007, création du *"Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account"*

 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IPA) de la Commission européenne, *"Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 14 911 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 11 437 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de "l'Instrument d'aide de préadhésion (IPA)" de la Commission européenne et intitulé *"IPF 2008 Municipal Window Special Account"*.

 Le solde de ce compte s'élève à € 3 240 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 610 milliers).

- Deux autres comptes pour recevoir des dons de la part l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le "Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux" et un autre dans le cadre de la "Facilité d'investissement de voisinage".

 Le solde de ces comptes s'élève à € 2 577 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 2 553 milliers).

- Deux comptes ont été ouverts destinés au financement partiel des projets de routes rurales et d'adduction et d'assainissement d'eau en Albanie dans le cadre de l' "Instrument d'aide de préadhésion (IPA)" de la Commission européenne.

 - *"IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account"*

 - *"IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 594 milliers au 31 décembre 2010.

De plus, la CEB gère les trois comptes fiduciaires suivants :

- Le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

 Le solde de ce compte s'élève à € 549 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 930 milliers).

- Le Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme, un instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe a été mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres : la Norvège (lors de sa création en 2009), l'Allemagne et les Pays-Bas (en 2008, 2009 et 2010), la Finlande (en 2010).

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 770 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 1 655 milliers).

- Le *"Spanish Social Cohesion Account"* : en 2009, l'Espagne et la Banque ont décidé d'un commun accord la création de ce compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe. La contribution de l'Espagne de € 2 millions a été versée pour moitié en décembre 2009 et le solde en juin 2010.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 873 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 1 001 milliers).

Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2009		**50 071**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2008		
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 331
Bonifications de prêts décaissés	9 115	
Dons accordés	923	
Solde au 31 décembre 2009 (a)		**42 364**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2009		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 419
Bonifications de prêts décaissés	3 446	
Dons accordés	81	
Solde au 31 décembre 2010 (b)		**47 256**

2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2009		**28 613**
Bonifications de prêts décaissés en 2009		9 115
Paiements des bonifications	4 672	
Solde au 31 décembre 2009 (c)		**33 056**
Bonifications de prêts décaissés en 2010		3 446
Paiements des bonifications	5 025	
Solde au 31 décembre 2010 (d)		**31 477**

CFS au 31 décembre 2009 (a) + (c)		**75 420**
CFS au 31 décembre 2010 (b) + (d)		**78 733**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 13,4 millions en 2010 (2009 : € 13,3 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2010	2009
Haïti (UNICEF) : Aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : Éducation, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH - *Water, Sanitation and Hygiene*)	100	
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : Remboursement	(19)	
Géorgie (UNHCR) : projet de réhabilitation des centres collectifs de la "Stratégie sur les abris d'urgence et l'équipement contre l'hiver"		500
Géorgie (PNUD) : projet de réhabilitation d'infrastructures endommagées lors des événements de l'été 2008		250
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet visant à lutter contre la violence physique dans les écoles par la formation des enseignants aux méthodes de résolution des conflits		98
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet "Soutien aux populations déplacées - Formation aux relations intercommunautaires"		75
Total	**81**	**923**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2010**	**31/12/2009**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Roumanie	307 415	290 606	27 271	49 780
Hongrie	177 607	201 567		
Croatie	130 270	144 554		5 173
Albanie	71 520	52 283	38 743	58 011
Pologne	60 720	63 417	238 000	245 000
Serbie	28 500	28 500	21 100	21 100
Bosnie-Herzégovine	18 294	16 257	647	2 220
Bulgarie	13 910	14 596	2 903	2 903
République slovaque	12 118	17 461		
Moldova	9 313	9 013	10 587	10 887
Lituanie	5 946	6 632		2 172
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	5 000		20 350	
Slovénie	1 196	1 977		
Turquie			250 000	
Total	**841 809**	**846 863**	**609 601**	**397 246**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note K - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour engagements de pension	66 577	59 710
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	15 971	14 181
Total	**82 548**	**73 891**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2010 sur la base des données individuelles au 30 juin 2010.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(80 415)	(63 925)
Excédent / (déficit) actuariel	(80 415)	(63 925)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	13 838	4 215
Provision au 31 décembre	**(66 577)**	**(59 710)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(59 710)**	**(54 232)**
Coût des services rendus	(4 431)	(3 663)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(3 610)	(2 895)
Amortissement des écarts actuariels		
Charge comptable de l'exercice	(8 041)	(6 558)
Prestations versées	1 174	1 080
Provision au 31 décembre	**(66 577)**	**(59 710)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2010	2009
Taux d'intérêt	4,50%	5,70%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13

Le taux d'augmentation des traitements a été révisé à la baisse (4,00% vs. 5,00%) afin de refléter les modifications apportées au régime d'avancement dans les échelons.

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(19 427)	(15 630)
Excédent / (déficit) actuariel	(19 427)	(15 630)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	3 456	1 449
Provision au 31 décembre	**(15 971)**	**(14 181)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(14 181)**	**(13 494)**
Coût des services rendus	(1 154)	(655)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(795)	(482)
Amortissements des écarts acturiels	18	325
Charge comptable de l'exercice	(1 931)	(812)
Prestations versées	141	125
Provision au 31 décembre	**(15 971)**	**(14 181)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%.

Note L - Capital

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	549 692	489 000	60 692	16,640%
France	549 692	489 000	60 692	16,640%
Italie	549 692	489 000	60 692	16,640%
Espagne	358 504	318 922	39 582	10,852%
Turquie	233 077	207 344	25 733	7,056%
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177	3,613%
Belgique	98 634	87 746	10 888	2,986%
Grèce	98 634	87 746	10 888	2,986%
Portugal	83 538	74 315	9 223	2,529%
Suède	83 538	74 315	9 223	2,529%
Pologne	76 988	68 488	8 500	2,331%
Suisse	53 824	43 229	10 595	1,629%
Danemark	53 823	47 879	5 944	1,629%
Norvège	41 889	37 264	4 625	1,268%
Finlande	41 889	37 264	4 625	1,268%
Bulgarie	37 491	33 352	4 139	1,135%
Roumanie	35 963	31 993	3 970	1,089%
Irlande	28 998	25 797	3 201	0,878%
Hongrie	26 884	23 916	2 968	0,814%
République tchèque	25 833	22 981	2 852	0,782%
Luxembourg	20 849	18 547	2 302	0,631%
Serbie	15 511	13 799	1 712	0,470%
Croatie	12 831	11 414	1 417	0,388%
Chypre	11 934	10 617	1 317	0,361%
République slovaque	11 380	10 123	1 257	0,344%
Albanie	8 034	7 147	887	0,243%
Lettonie	7 688	6 840	848	0,233%
Estonie	7 637	6 794	843	0,231%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843	0,231%
Lituanie	7 556	6 722	834	0,229%
Slovénie	7 380	6 565	815	0,223%
Islande	6 089	5 417	672	0,184%
Malte	6 089	5 417	672	0,184%
Georgie	5 928	5 274	654	0,179%
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642	0,176%
Monténégro	3 952	3 516	436	0,120%
Moldova	3 294	2 930	364	0,100%
Saint-Marin	2 921	2 478	443	0,088%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,088%
Saint-Siège	82	58	24	0,002%
Total 2010	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	**100,000%**
Total 2009	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	

Le montant du résultat 2010 par titre du capital s'élève à € 35,07 (€ 32,41 pour 2009).

Note M - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note N).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2010	2009
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	57 277	77 138
Dérivés de couverture	(17 270)	(18 606)
Sous-total	**40 007**	**58 532**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	220 210	303 462
Autres créances	7 537	27 494
Dérivés de couverture	(92 051)	(71 914)
Sous-total	**135 696**	**259 042**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	92 580	88 524
Sous-total	**92 580**	**88 524**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(142)	(17)
Comptes rémunérés	(6 450)	(5 387)
Sous-total	**(6 592)**	**(5 404)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(846 535)	(743 323)
Dérivés de couverture	725 834	487 487
Sous-total	**(120 701)**	**(255 836)**
Autres intérêts et charges assimilés	(4 405)	(3 377)
Marge d'intérêts	**136 585**	**141 481**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2010	2009
Pologne	33 875	31 782
Hongrie	23 812	23 077
Turquie	21 005	29 131
Grèce	15 056	18 605
Italie	14 972	26 559
Roumanie	14 355	14 400
Espagne	13 268	33 963
Croatie	10 419	10 329
Allemagne	10 311	14 105
Finlande	10 192	17 310
Chypre	9 806	14 094
France	9 602	20 945
Portugal	4 405	9 381
Malte	3 957	4 437
Lettonie	2 742	4 289
Islande	2 139	3 917
Lituanie	2 068	1 380
Danemark	2 049	5 249
Slovénie	2 041	2 105
Bosnie-Herzégovine	1 901	2 755
Belgique	1 825	1 693
Albanie	1 686	1 284
Suède	1 658	3 544
Serbie	1 627	1 488
Bulgarie	1 308	1 825
Irlande	1 282	1 263
Norvège	875	1 937
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	671	674
Moldova	442	368
République slovaque	304	586
République tchèque	297	683
Estonie	209	235
Saint-Marin	51	69
Total	**220 210**	**303 462**

Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note M).

en milliers d'euros

	2010	2009
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(76 922)	(438 097)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	76 826	438 247
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 194)	(1 387)
Réévaluation des positions de change	240	12
Total	**(1 050)**	**(1 225)**

Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'euros

	2010	2009
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente		120
Dividendes reçus	62	63
Total	**62**	**183**

Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

	2010	2009
Produits bancaires divers	253	255
Frais bancaires	(2 194)	(1 828)
Total	**(1 941)**	**(1 573)**

Note Q - Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2010	2009
Charges de personnel		
Salaires et traitements	18 166	16 894
Charges sociales et de pension	5 511	4 091
Autres charges générales d'exploitation	8 385	8 096
Total	**32 062**	**29 081**

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 159 agents permanents. Au 31 décembre 2009 : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 150 agents permanents.

Note R - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	**2010**	**2009**
Dotations nettes aux dépréciations	15	913
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Divers	(16 124)	
Total	**(16 109)**	**913**

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	**2010**	**2009**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15	913
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers	(16 124)	
Total	**(16 109)**	**913**

Le poste "Divers" concerne l'exécution de l'arrêt rendu par le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne dans le cadre d'un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs. La CEB a reçu de l'agent payeur condamné un montant de € 16,5 millions pour non-exécution de ses obligations. Les frais juridiques liés à ce litige s'élèvent à € 0,4 million.

en milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2010	2009
Total des dépréciations en début d'excercice	1 822	909
Dotations nettes aux dépréciations	15	913
Utilisation de dépréciations		
Total	**1 837**	**1 822**

Note S - Événements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de l'Institution. Si tous les États membres de la CEB souscrivent à l'augmentation de capital, le capital souscrit passera de € 3,3 à € 5,5 milliards au maximum (soit une augmentation de 67%), accompagné d'une incorporation de réserves de € 246 millions dans le capital libéré et sans aucun versement par les États membres. La part du capital libéré sera maintenue inchangée à 11,19% du capital souscrit.

Aucun autre événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 22 février 2011.

Rapport de l'audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte.

Banque de Développement du Conseil de l'Europe 2/2

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2011

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2010

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2010, ainsi que du 21 au 24 février 2011, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & Associés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2010 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la Banque pour l'exercice 2010, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 22 février 2011
- en consultant le département de l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport d'interim et son rapport détaillé pour l'exercice 2010
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 23 février 2011
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2010, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* édictées par l'Union européenne.

Paris, le 24 février 2011

Eden ALI

Ali ACU

Nataša PRAH

Extrait du procès-verbal de la 269e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1533 (2011) **CA/PV 269 (2011)**

Paris, le 18 mars 2011

Le Conseil d'administration
Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 23 février 2011
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 24 février 2011
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 25 février 2011

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2010
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2010 (+ € 115 864 716), comme suit :
 - de € 110 864 716 à la Réserve Générale
 - de € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'entériner le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 198e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 388 (2011) **CA/PV 198 (2011)**

Paris, le 8 avril 2011

Le Conseil de direction
Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut de la Banque
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
Vu la certification de l'auditeur externe du 23 février 2011
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2010
- le rapport du Comité de surveillance du 24 février 2011

Vu la résolution 1533 (2011) du Conseil d'administration
Ayant entendu le Comité de surveillance
Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2010
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2010 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1533 (2011) du Conseil d'administration du 18 mars 2011 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2010 de € 115 864 716 comme suit :
- de € 110 864 716 à la Réserve Générale,
- de € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan au 31 décembre 2010 après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	314 346
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 115 390	12 326 370
Autres créances	1 322 336	1 281 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 123 226
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 297	31 215
Comptes de régularisation et actifs divers	5 125	5 405
Total de l'actif	**24 721 006**	**22 730 580**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	2 312 949
Instruments dérivés de couverture	445 669	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	67 747
Dettes représentées par un titre	19 855 536	17 680 780
Comptes de régularisation et passifs divers	823 133	188 047
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	83 733	81 420
Provisions pour risques et charges	82 548	73 891
Total dettes	**22 667 351**	**20 777 808**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 797 501	1 686 636
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(113 584)	(103 602)
Total capitaux propres	**2 053 655**	**1 952 772**
Total du passif	**24 721 006**	**22 730 580**

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2010, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1-55, photo HASHLAMOUN/epa/Corbis - p. 54 (haut), L'Osservatore Romano - Autres photos : Photothèque CEB

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598